



**HAL**  
open science

# L'unité d'habitation de Marseille, 1945-1953. Premiers éléments de repérage

Jacques Sbriglio

► **To cite this version:**

Jacques Sbriglio. L'unité d'habitation de Marseille, 1945-1953. Premiers éléments de repérage. [Rapport de recherche] 319/85, Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille-Luminy / Groupe d'étude et de recherche sur l'espace moderne (GEREM). 1985. hal-01894354

**HAL Id: hal-01894354**

**<https://hal.science/hal-01894354>**

Submitted on 12 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

319

L'UNITE D'HABITATION DE MARSEILLE

---

1945-1953

PREMIERS ELEMENTS DE REPERAGE

---

L'UNITE D'HABITATION DE MARSEILLE

1945-1953

PREMIERS ELEMENTS DE REPERAGE

GROUPE D'ETUDE ET DE RECHERCHE SUR L'ESPACE MODERNE  
ECOLE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE-LUMINY

JUILLET 1985

"Par dessous la surface rassurante du récit, le lecteur devine l'emplacement de lacunes mal ravaudées, il n'ignore pas que le nombre de pages que l'auteur accorde aux différents moments et aux différents aspects du passé est une moyenne entre l'importance qu'ont ces aspects à ses yeux et l'abondance de la documentation"

P.VEYNE, 1971



1/

DU COTE DE L'ETAT

DU COTE DE LA SOCIETE LOCALE

L'UNITE D'HABITATION

---

3/6/44 Gouvernement provisoire de la République à Alger  
Débat sur l'exécution des travaux en cas de "reconstitution d'urgence" accordant aux municipalités des pouvoirs étendus pour l'établissement des plans de reconstruction

1944 à 1946

Croquis de Le Corbusier pour une unité d'habitation

---

3/7/44 Ordonnance sur la "reconstitution d'urgence"

---

9/8/44 Ordonnance rétablissant la légalité républicaine

28/8/44 Libération de la ville et installation des nouveaux pouvoirs: R.AUBRAC est commissaire de la République, F.VEYREN préfet des Bouches-du-Rhone, J.CRISTOFOL président du Comité régional de Libération et F.LEENHARDT du Comité départemental, G.DEFERRE est président de la Délégation municipale, assisté de P.MASSENET

---

9/9/44 1° cabinet DE GAULLE

5/9/44 Le C.M. appelle à la "reconstitution d'urgence" et met en place une Commission d'enquête sur la destruction du Vieux-Port  
15/9/44 Visite de DE GAULLE

---

3/10/44 Questions diverses au C.M. avec notamment le Vieux-Port et le plan BEAUDOIN

---

16/11/44 Création du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme avec à sa tête R.DAUTRY

---

12/12/44 Le C.M. débat de la question du logement

---



## DU COTE DE L'ETAT

## DU COTE DE LA SOCIETE LOCALE

## L'UNITE D'HABITATION

29/1/45 Instruction relative à l'extension des lois en vigueur sur la reconstruction	1/45 Remplacement de R.AUBRAC jugé "trop à gauche" par P.HAAG 24/1/45 Questions diverses au C.M.: Vieux-Port, relogement, reconstruction (mention des "baraques dites fusées céramique" de F.PUOILLON)	
10/4/45 Ordonnances fixant les financements de l'Etat dans les opérations de reconstruction ainsi que les droits des associations de sinistrés	4/45 Elections municipales: la liste du Rassemblement démocratique DEFERRE-BILLOUX est élue avec 49% des voix	
21/4/45 Ordonnance précisant les attributions du MRU chargé de l'ensemble des questions touchant à l'urbanisme, à l'habitat et à la construction "y compris la lutte contre les taudis et les ilots insalubres et la répartition des dommages de guerre commis aux biens"; par ailleurs, le MRU devra établir "le plan général de reconstruction dans le cadre du Plan d'économie nationale"		
	19/5/45 Mise en place du nouveau C.M. DEFERRE est président à l'unanimité, CRISTOFOL et BERNARDI vice-présidents	
	29/5/45 Nomination des présidents de Commissions: CRISTOFOL à l'urbanisme, NEGRE au logement, SERENO aux évacués du Vieux-Port	
21/6/45 Decret relatif aux projets de reconstruction et d'aménagement des communes sinistrées	19/6/45 Le C.M. charge les services techniques d'établir un plan de reconstruction et d'aménagement de la ville	
	28/8/45 Le C.M. débat de l'aménagement d'un centre de relogement provisoire à La Madraque	8/45 Demande faite par le MRU à L.C. d'une 1° esquisse sur un terrain situé à La Madraque

8/9/45 Ordonnances complétant et modifiant la législation en matière de reconstruction et permettant notamment à l'Etat et aux associations syndicales de reconstruction "d'édifier des immeubles d'habitation de caractère définitif destinés au logement des sinistrés dont la présence dans certaines agglomérations serait de nature à faciliter la reconstruction et la reprise économique"

9/45 Elections cantonales qui marquent une poussée de la gauche et surtout du PC qui bénéficie des conflits à droite entre le MRP (G.POINSO-CHAPUIS) et la droite traditionnelle (H.BERGASSE) et à gauche entre les "nouveaux" (DEFERRE-LEENHARDT) et les "anciens" (FERRI-PISANI) Suite à ces élections, DEFERRE et ses partisans quittent le C.M. et CRISTOFOL prend la présidence

11/10/45 Ordonnance précisant des mesures exceptionnelles et temporaires pour remédier à la crise du logement

10/45 Elections à l'Assemblée Constituante. La gauche obtient 58% des suffrages dont 32% pour le PC  
15/10/45 Approbation par le C.M. du programme du concours pour l'aménagement et la reconstruction des terrains du Vieux-Port et de la Bourse

10/45 Le terrain de La Madrague est abandonné pour un 1° terrain Boulevard Michelet; les 1° études techniques sont engagées

5/10/45 Lettre de E.TROUIN à L.C. où il est dit: "... avoir contacté SOURDEAU, MARGARITIS et Cie... SOURDEAU marche à fond pour réaliser le programme d'urbanisme intégral de Marseille. MARGARITIS qui a travaillé avec BEAUDOIN estime que le plan de celui-ci a du bon. Voici l'idée des milieux officiels d'architectes: laisser tout sommeiller et attendre que les événements ou l'oubli permette de ressortir le plan BEAUDOIN... Il s'agit donc de rompre cette passivité voulue et de profiter au contraire de l'occasion pour vous imposer..."

26/10/45 Lettre de P.DUPRE, architecte à Paris à L.C. concernant les architectes d'opération et proposant: DUNOYER et LAFONT, CHRISOCHERIS, HOA et POUILLON. Nombreuses notations probablement de L.C., concernant Pouillon: "Non, bien que talentueux, il est marqué", " Sourdeau: bien avec les Dominicains, MRP, bien avec la CGT", etc...

21/11/45 2<sup>o</sup>cabinet DE GAULLE. R.DAUTRY  
reste au MRU

Montée des tensions et conflits entre  
communistes et socialistes avec campa-  
gnes de presse virulentes.

30/11/45 Lettre du MRU à L.C. indiquant l'in-  
tention de "proposer au Ministre de l'Economie  
et des Finances l'édification d'un immeuble  
dans affectation individuelle à Marseille sur  
un terrain qui sera choisi ultérieurement en  
accord avec la Municipalité. Cet immeuble à  
usage de logement serait construit sous votre  
direction; vous agirez alors comme architecte  
chargé de conduire l'action des architectes  
d'opération dans les conditions définies par  
la Charte des architectes. En attendant que  
soient établis les contrats relatifs à l'exé-  
cution proprement dite de ces travaux, la pré-  
sente lettre est destinées à vous confier les  
opérations préliminaires".

27/12/45 Lettre du MRU au président du  
C.M. indiquant successivement:

- la désignation d'EXPERT comme archi-  
tecte en chef

- le montant des financements d'Etat  
pour "la poursuite diligente de la ré-  
paration des immeubles"

- l'urgence d'aborder à Marseille les  
"travaux de reconstruction proprement  
dits"

- le début des travaux du Groupe St  
Just soit "plus d'une bonne centaine  
de beaux logements à grande capacité  
d'habitation (à mettre) à la disposi-  
tion des familles nombreuses de la  
population marseillaise"

- le démarrage en 1946 des "premiers  
chantiers de reconstruction du Vieux-  
Port"

- "A la suite des conférences que j'ai  
eu avec les différentes personnalités  
administratives et politiques qui s'in-  
teressent au problème de la reconstruc-

3/12/45 Les délibérations du C.M.  
indiquent que "le président a étu-  
dié avec le Ministre de l'Urbanis-  
me le plan d'aménagement du groupe  
de maisons prévu à St Just... Quant  
au projet du groupe de maisons pour  
1000 personnes type Le Corbusier (sic)  
l'auteur viendra lui-même à Marseille  
pour choisir le terrain et la réali-  
sation pourrait être rapide"

3/12/45 Lettre de SOUDREAU à L.C.: "Avec  
les autorités, nous venons d'évoquer à nou-  
veau la mise en application d'un programme.  
Des terrains sont activement recherchés; dès  
une première réunion ils vous seront soumis.  
Parallèlement à tout cela, la ville de Mar-  
seille vient d'ouvrir un concours d'idées  
sur l'urbanisme pour le Vieux-Port et la  
Bourse... Voulez-vous que je vous demande  
un programme?"

8/12/45 Reponse de L.C. à SOURDEAU  
DOCUMENT EXTREMEMENT IMPORTANT EN CE QU'IL  
PRECISE LA POSITION DE L.C. VIS A VIS DE  
MARSEILLE.

VOIR EN ANNEXE



Le Corbusier

Le 8 Décembre 1945

à  
 Monsieur Sourdeau  
 Architecte  
 Président du Comité de Libération  
 des Bouches-du-Rhône  
 Marseille

Mon cher Sourdeau



Reçu aujourd'hui votre mot du 3. Je pars ce soir à La Rochelle. Voici où en est la question : j'ai déjeuné mardi avec Deffere, maire aussi de Marseille.

Je lui ai exposé mes idées relativement à l'avenir de Marseille, très particulièrement je lui ai donné mon opinion sur le destin du Vieux-Port, et de sa région limitrophe; je lui ai dit m'opposer au principe d'un concours d'urbanisme, même d'un concours "d'idées"; je lui ai précisé ceci: c'est qu'une ville se doit d'établir avec l'homme de son choix, et qu'elle juge capable, un plan directeur, lequel implique l'avenir de vingt ou de cinquante années de développement, et ne donne aucune précision technique d'exécution urbanistique, laissant au contraire au temps et aux circonstances la possibilité d'apporter toutes les modifications imaginables, dans le cadre, bien entendu, du Plan directeur.

J'ai refusé ainsi de prendre part à un concours pour Varsovie, et j'ai fait admettre en principe mon point de vue, par le maire de cette ville.

Ici, à Marseille, les événements nous devançant : un concours d'idées est ouvert. Je n'ai pas le temps, ni le goût d'y participer; j'y suis tout-à-fait hostile. C'est une question de principe, et il est temps de réagir utilement. Marseille est un morceau d'urbanisme trop important pour qu'il soit traité pareillement à la légère. Je précise bien mon idée :

quand le Plan directeur sera établi, (produit du travail cohérent de tous les services et personnalités capable d'exprimer l'avis de la cité, et d'un urbaniste capable de proposer la synthèse) les occasions seront alors innombrables pour la municipalité, d'ouvrir entre les professionnels des concours fragmentaires, avec un cahier des charges intelligent, cohérent, encastré par le programme d'ensemble, et

Faute de cela, c'est l'incohérence actuelle, et Marseille au lieu de se sauver du désastre, tombera dans l'arbitraire.

Marseille  
 (Marseille)  
 435

Je vous ai exposé succinctement mon point de vue. Je l'ai fait partager à Mr Deffere. Si j'avais eu l'occasion, j'en aurais fait autant auprès de Mr Christophore.

Laissez-moi vous affirmer qu'un homme comme moi, qui s'est consacré pendant trente années à l'étude de ces problèmes, et a voyagé dans le monde entier pour connaître la maladie des villes, et y appliquer des remèdes, peut vous donner un conseil de sagesse, et souhaiter le voir pris en considération.

Je vous autorise, et je vous serai même obligé, de faire part du contenu de cette lettre aux deux personnes actuellement intéressées à cette question, Mr Deffere et Mr Christophore.

Croyez-moi, mon cher Sourdeau, bien cordialement vôtre.

---

tion à Marseille, j'ai décidé qu'une construction LE CORBUSIER serait faite dans votre ville. Il s'agit d'une formule hardie devant allier une grande rapidité d'exécution (donc de mise à disposition de nombreux logements) les réalisations les plus modernes de l'hygiène, de l'esthétique et du confort.

Pour mener à bien ce programme, M. LE CORBUSIER sera assisté de M. SOURDEAU... Il est prévu qu'une équipe de 8 à 10 architectes assureront l'exécution des travaux, équipe composée pour moitié d'éléments adaptés aux disciplines LE CORBUSIER, pour moitié d'architectes marseillais.

M. LE CORBUSIER est actuellement aux Etats Unis pour une mission de courte durée. Mais à mon intervention, M. LE CORBUSIER a donné des instructions pour qu'en son absence il soit procédé à la préparation du travail. Dès les premiers jours de janvier... sera déterminé l'emplacement sur lequel s'élèvera le premier ensemble prévu pour 300 logements."

---



## DU COTE DE L'ETAT

## DU COTE DE LA SOCIETE LOCALE

## L'UNITE D'HABITATION

---

<p>3/1/46 Création du Commissariat général au Plan de modernisation et d'équipement</p> <p>26/1/46 Cabinet F.GOUIN; F.BILLOUX passe du Ministère de l'Economie au MRU</p>	<p>28/1/46 Election de Cristofol comme "président du C.M." : "Au programme de 1946 devra figurer l'annulation des conventions avec les grandes sociétés (eau, gaz, régie foncière), l'édification du groupe d'immeubles prévu à St Just et celle d'un groupe LeCorbusier (sic), la mise en route des chantiers du Vieux-Port"</p>	<p>15/1/46 Lettre de DUNOYER à L.C.: "Nous serions heureux d'ajouter à la joie intense d'édifier dans notre ville les éléments rationnels et purs la curiosité de travailler avec vous que nous connaissons par tant de manifestes et de proclamations bâties... Nous avons tous trempé dans l'établissement du plan de Marseille (plan BEAU-DOIN et référence au groupe d'Oppède) dont nous savons les immenses mérites et les insuffisances... Cette équipe que nous formons ... serait heureuse de vous aider à dresser dans notre ville des symboles efficaces de l'esprit nouveau".</p> <p>23/1/46 Lettre de PY a SOURDEAU signalant une contradiction entre la commande du Ministère portant sur 150 logements et le discours de CRISTOFOL parlant de 300/350 logements "Nos démarches sont restées vaines, aucun service ne paraissant au courant (en raison de la crise politique)"</p> <p>D'où demande de communication de la convention Ville-Etat du 29/12/45.</p> <p>"Pour le terrain et sauf opposition de M.LE CORBUSIER bien improbable, son collaborateur direct M.WOGENSKY, M.LEFEBVRE et moi-même vous confirmons que seul le terrain du Bd Michelet est à retenir"</p> <p>"Nous pouvons vous affirmer et nous vous prions d'en faire part à M.CRISTOFOL que si les questions soulevées sont régularisées dans un délai normal, nous serons en mesure de fournir tout ce qui est nécessaire... pour que les premiers travaux commencent fin mars".</p>
---	---	--

---

---

30/3/46 Decret portant sur les compétences des Commissions locales et départementales de Reconstruction, consultées dorénavant pour l'élaboration des "plans de priorité".	23/3/46 Diverses conventions pour l'étude des quartiers entre la mairie et les architectes suivants: RECOURS (ST Anne-Bonneveine), HOA (Beaumont-St Julien), MADDALENA (Ste Marthe-St Joseph), ARNAUD (Mazargue-La Madrague).	15/2/46 Lettre de L.C. à J.PROUVE signalant l'avancement des travaux d'AUJAME sur les "types d'appartement standard" et attirant l'attention sur SOUDREAU "un associé extrêmement dévoué, président de l'Ordre des architectes et du Comité de Libération, il a fait Buchenwald, c'est un type d'une intégrité absolue" et sur son ami NEMBRINI, "industriel extrêmement actif, disposant à Marseille de 2.000 ouvriers".
	30/4/46 Questions diverses au C.M. dont un projet de 1.000 logements: 400 dans les vieux quartiers, 150 à Plombières, 300 à St Just...	23/3/46 Lettre de L.C. à J.PROUVE: "Je vous signale que la construction "bouteillé et bouteille" a fait l'objet d'une prise de brevet".  1/4/46 Réponse de CRISTOFOL à une demande de rendez-vous de L.C. Significative de la manière dont L.C. et l'Atelier traitaient les élus: "Le faire venir à l'Atelier-PY". <u>VOIR EN ANNEXE</u> 19/4/46 et 22/4/46 Echange de lettres entre L.C. et SOURDEAU. Le premier: "Que se passe-t-il donc?... Nous terminons pour la fin du mois les plans du Bd Michelet et comme situation, nous avons du admettre un terrain hypothétique grace à votre désintéressement incompréhensible... J'ai soumis hier le projet au ministre BILLOUX. Accueil excellent. Le Ministre m'a déclaré que l'affaire était convenue, engagée et qu'il n'y avait qu'à aller de l'avant dans l'esprit des plans que je lui ai soumis... Je vous tiens au courant par amitié et par devoir. Je crois que j'ai eu l'occasion de faire bon mé-

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSERVATION

PARIS, LE 1.4.46

Cher Monsieur

Retour à Paris après  
19 jours d'absence, j'ai  
appris que vous désiriez  
me voir.

Je suis à votre dispo-  
sition à l'Assemblée jus-  
qu'à vendredi.

Cordialement

J. L. Laffont



Jean Cristofol  
Député

Le fils venin à l'atelier <sup>PM</sup> J.



---

nage avec le ministre..."

La réponse du second: "Je vous ai envoyé en différents courriers des renseignements concernant Michelet avec l'avis du maire que Michelet était reporté à une date ultérieure (ordre du Ministre... La conférence faite par notre confrère SEBILLOTE, architecte mis en place et inspiré par le ministre avait été assez fielleuse en ce qui concerne nos projets et j'avais cru déceler la présence de votre ami intime L.... Je suis très heureux que les conversations aient repris en vue de l'exécution de Michelet car j'avais été désagréablement influencé par l'arrivée de ce Ministre qui en pleine crise du logement, créait du chômage et niait l'architecture... Je vais réclamer immédiatement le plan du terrain de Michelet et vais vous l'adresser".

---

11/5/46 Loi sur les associations syndicales de remembrement et de reconstruction.

23/5/46 Présentation en séance du C.M. des projets de reconstruction du Vieux-Port et du quartier St Gabriel.

5/46 Description du projet d'U.H. par Le Corbusier

---

24/6/46 1<sup>o</sup>cabinet G.BIDAULT. BILLOUX reste au MRU.

2/6/46 Elections à l'Assemblée constituante marquées par un maintien du PC, un déclin de la SFIO et une poussée de la droite qui a un élu en la personne de H.BERGASSE.

Acceptation de l'avant-projet mais refus par les services techniques de l'implantation Bd Michelet en raison d'un projet de station d'épuration. Un 3<sup>o</sup> terrain est envisagé à St Barnabé.

---

## DU COTE DE L'ETAT

## DU COTE DE LA SOCIETE LOCALE

## L'UNITE D'HABITATION

	1/7/46 Le jury pour le concours du Vieux-Port est constitué avec pour l'Ordre national des architectes: AMBLET et MADELEINE de Paris, et pour la Société nationale des architectes: EXPERT et HELLET de Roquebrune/s/Argens.	9/7/46 Contrat (L.C. seul?) d'architecte chef de groupe (n°46-6-0) 25/7/46 Lettre de Mr Paul Diebold (Diebold & Cie de Nancy), à propos de l'installation d'une buanderie collective dans l'immeuble de Marseille
		12/9/46 et 21/9/46 Lettres de l'Atelier à SOURDEAU signalant qu'après retards, les contrats signés sont arrivés et attirant l'attention sur l'urgence de recevoir le cahiers des charges et les résultats des sondages.
28/10/46 Loi sur la reconstruction inscrivant le principe de l'indemnisation des sinistrés par réparation intégrale des dommages subis par faits de guerre.	8/10/46 Contrat (probablement L.C. et WOGENSCKY) d'architecte chef d'opération (n°46-24-0) avec comme co-signataires locaux: Y.BEL, F.BLANC, A.BONDON, A.CHRYSOCHERIS, A.MICHEL, R.DE NEGRI et J.SOURDEAU.	17/10/46 Lettre de WOGENSCKY à ROUX-DUFORT délégué départemental du MRU signalant le refus d'EXPERT de signer les plans de l'avant-projet ("pour des motifs personnels que je vous exposerai de vive voix") alors qu'il avait donné son accord lors de la Commission départementale d'urbanisme du 29/8/46.
23/11/46 Rapport général sur le 1° plan de modernisation et d'équipement. 28/11/46 Démission du cabinet BIDAULT.	11/46 Nouvelle consultation qui confirme les résultats de juin 46. 31/10/46 et 2/11/46 Décrets de dissolution du C.M. et création d'une délégation municipale de 7 membres dont BILLOUX et CRISTOFOL.	5/11/46 Lettre de l'Atelier à ROUX DUFORT confirmant l'accord sur le nouveau terrain "situé en bordure du BD Michelet qui nous a été proposé par M.TREDE, directeur des services techniques de la ville le samedi 26 octobre... Nous pensons donc pouvoir travailler maintenant définitivement sur ce nouveau terrain. Vous n'ignorez certainement pas que le changement intervenu nous oblige à apporter des modifications importantes aux différents plans que nous avons déjà établis... et vous comprendrez aisément que nous ne désirons pas

nous voir placer dans quelque temps devant une nouvelle modification d'emplacement".  
 7/11/46 Lettre de MEYER-HEINE, "urbaniste en chef" à L.C. donnant son accord sur le terrain en demandant que la construction "tienne compte dans son implantation de la nouvelle voie de liaison qui doit traverser le Bd Michelet".  
 8/11/46 Lettre de TREDE à ROUX-DUFORT confirmant l'accord.  
 12/11/46 Lettre de BODIANSKY à SOURDEAU sur les baraques de chantier en précisant que d'une part, "il faut que nos employés soient bien traités et même certains d'entre eux logés", et que d'autre part, "il faut faire très vite parce que nous avons perdu que trop de temps".

16/12/46 Cabinet L.BLUM. Le MRU disparaît au profit d'un Ministère des Transports, des Travaux publics et de la Reconstruction (J.MOCH) et d'un Sous-secrétariat à la Reconstruction (R.SCHMITT).

8/12/46 Elections municipales qui marquent la fin de la tutelle en place depuis le 20/3/39. Entente de la droite et union improvisée de la gauche au 2<sup>o</sup> tour sur une liste DEFERRE-BILLOUX. CRISTOFOL est élu maire.

2/12/46 Lettre de l'Atelier à SOURDEAU à propos de l'alimentation en eau du chantier puis de l'Unité.

1/47 Dissolution du GPRF. V.AURIOL devient le 1° président de la IV° République.

22/1/47 L.BLUM est remplacé par P.RAMADIER. "Retour" du MRU avec CH.TILLON.

3/1/47 Lettre du Sous-secrétaire d'Etat à la Reconstruction au délégué départemental: "Par suite de la non-programmation de l'ordonnance 45.2064, il n'est pas possible de prendre actuellement ce projet en considération en matière de construction directe par l'Etat, d'autant plus qu'un certain nombre de locaux à usages commerciaux sont compris dans le projet et sortent du cadre de l'ordonnance précitée. Toutefois, je vous prie de faire continuer les études par l'architecte... Je vous invite à consulter dès maintenant les sinistrés qui seraient intéressés par cette construction tant pour les locaux d'habitation que pour les locaux commerciaux afin de déterminer les possibilités d'affectation préalable et de les grouper sous forme d'association syndicale ou de coopérative de reconstruction ou d'HBM."

p.11 bis\*

21/1/47 Lettre de l'Architecte en chef de la reconstruction attaché au Sous-secrétariat: "Cher confrère... J'ai le plaisir de vous annoncer que les crédits affectés à l'unité LE CORBUSIER à édifier à MARSEILLE viennent d'être intégralement maintenus grâce à l'intervention du Sous-secrétaire d'Etat à la Reconstruction".

3/3/47 Les crédits HLM peuvent être utilisés "dans des conditions adaptées aux nouvelles circonstances économiques".

3/47 Présentation et adoption du projet.  
20/3/47 à 4/12/47 Divers courriers concernant les travaux de sondage.

14/4/47 Loi sur les remboursements amiables.

17/4/47 Note du M.R.U. à Mrs les délégués départementaux de la reconstruction concernant la pénurie de matériaux

4/47 Article de J.CRISTOFOL dans la revue du C.M.: "Trois mois de gestion municipale - Nous estimons devant le bilan désastreux laissé par la tutelle qu'une saine administration même hardie et objective, que des techniciens compétants,

11bis/

DU COTE DE L'ETAT

DU COTE DE LA SOCIETE LOCALE

L'UNITE D'HABITATION

---

---

8/1/47 Lettre du délégué départemental  
du Ministère des travaux Publics, des  
Transports et de la reconstruction,  
sous-secrétariat d'état à la reconstruction  
à Le Corbusier  
concernant l'avant-projet d'unité d'  
habitation

"J'ai l'honneur de vous faire connaitre  
que j'ai soumis le 13/12/46 à mon  
Administration Centrale l'avant-projet  
que vous m'avez remis..."  
signé M.SABLE

---

que des employés et ouvriers dévoués ne suffiront pas à renverser la vapeur et à relever une situation critique... Aussi, nous avons fait appel à la population... Et déjà dans différents quartiers, des équipes de volontaires réparent nos rues, fabriquent des poubelles, réfectionnent nos écoles et font confiance à la municipalité, leur municipalité".

---

4/5/47 Exclusion des ministres communistes du gouvernement. CH.TILLON est remplacé par J.LETOURNEAU.

---

21/6/47 Lettre de J.CRISTOFOL à LETOURNEAU attirant l'attention sur "les retards qui semblent être apportés au démarrage des travaux... Les projets sont approuvés depuis 2 mois. Le terrain est pratiquement acquis... Les décrets d'utilité publique et d'urgence sont pris depuis le 7 juin. Les techniques sont également acquises ainsi que l'accord du bureau Veritas. La commission d'adjudication a admis en ce qui concerne les 6 lots les plus importants et qui commandent toute la construction la liste des entreprises à consulter pour l'adjudication restreinte. Il ne reste donc plus à présent qu'à notifier aux entreprises ainsi agréées la décision dont elles sont bénéficiaires... Il semble apparaître que c'est sous prétexte d'un manque de matériaux que cette notification n'est pas effectuée encore, retardant ainsi délibérément le début de l'adjudication..." Suit une longue argumentation sur cette question des matériaux.

---

27/6/47 Note d'E.CLAUDIUS-PETIT à LETOURNEAU sur "L'unité d'habitation qui doit se construire à marseille". L'argumentation tourne là aussi autour de la question des matériaux. Note intéressante à un double titre: d'une part, par l'intervention de C.PETIT alors qu'il n'a pas de responsabilité au MRU (ou équivalent), d'autre part, par la connaissance qu'il manifeste - déjà - du projet et du fonctionnement de l'Atelier L.C.

---

7/47 N° spécial de la revue du C.M. sur le thème de "la renaissance de Marseille" avec un poème de GUILLEVIC "Honneur aux équipes de choc" et de nombreuses illustrations sur la "mobilisation" de ces équipes.

---

9/47 Nouveau n° de la revue du C.M. sous le titre "Voilà Marseille"  
"De quartier en quartier, une émulation se crée, des records de vitesse sont battus. Ouvriers, employés, petits patrons, propriétaires, architectes, intellectuels, tous, la pelle ou la truelle à la main livrent cette grande bataille du travail pour laquelle Marseille, leur chère Marseille sera un jour plus belle, plus accueillante, plus aimée".  
"Unité d'habitation LeCorbusier (sic)  
Cette construction a été rendue possible par l'inscription au budget de la reconstruction des sommes destinées à permettre la réalisation de construc-

tions d'un type extrêmement moderne... Cette somme a été presque entièrement affectée à la ville de Marseille où le grand architecte qu'est M.Lecorbusier pourra ainsi réaliser ses projets... 2.600 sinistrés seront relogés... cette construction comprendra en un seul bloc 334 logements. L'adjudication a eu lieu le 26 août et les travaux seront probablement mis en route fin octobre".

VOIR EN ANNEXE LA COUVERTURE DU N°.

22/10/47 Remaniement du cabinet RAMADIER. J.MOCH devient ministre des Affaires économiques, des Travaux publics, des Transports, de la Reconstruction et de l'Urbanisme et président du Conseil du Plan. J.LETOURNEAU est sous-secrétaire d'Etat à la Reconstruction et à l'Urbanisme.

20/10/47 Elections municipales "normales" marquées par une vague RPF. La liste VERNEJOL-CARLINI a 28.8% des suffrages et 25 élus et celle du PC 27.7% et 24 élus. En position charnière, le MRP et la SFIO refusent de prendre position. CARLINI devient maire. Une des premières décisions du nouveau C.M. est la hausse du tarif des tramways qui provoque une réaction immédiate de la CGT, un appel à la grève générale, des manifestations et incidents et 4 arrestations.

Pose de la 1° pierre par J.CRISTOFOL.

10/10/47 Lettre de L.C. au Consul de France à Gênes concernant des demandes de visa afin que la Construction moderne française "puisse disposer dans les plus brefs délais de la main d'oeuvre ayant déjà l'expérience (gratte-ciel de Gênes) des constructions de béton armé en hauteur".

17/10/47 Suppression de la fonction d'architecte chef de groupe.

24/11/47 1°cabinet R.SCHUMANN. Le MRU est reconstitué sous l'autorité de R.COTY.

12 au 14/11/47 Après une séance particulièrement houleuse du C.M., manifestation populaire qui déborde sur le quartier de l'Opéra. 1 ouvrier communiste des Aciéries du Nord tué par une balle tirée d'une des boites de nuit du quartier.



# MARSEILLE

24

REVUE MUNICIPALE ILLUSTRÉE



1907

LE ... LA RÉPUBLIQUE



---

Dissolution de 2 compagnies de CRS jugées trop favorables aux manifestants.  
Début d'une grève de 3 semaines qui va se fondre dans le mouvement national.

---

31/12/47 Prorogation de la loi du 8/9/45 autorisant l'Etat et les associations de sinistrés à construire directement des ISAI.

1/12/47 Le C.M. vote "un secours d'urgence à la population en période de grève".

---

---

24/1/48 Rapport au C.M. de M.ANGLES, chef de division à la préfecture sur la naissance et l'évolution de l'agglomération (demande du MRU).

---

2/48 Dans la revue du C.M.: la question du métropolitain par C.TREDE.

19/2/48 Lettre de WOGENSCKY à ROUX DUFORT sur "la question qui risque d'entraîner à brève échéance un retard notoire ou même un arrêt total de notre chantier. Il s'agit de la répartition des bons matière ou des bons de déblocage des matériaux... Depuis le début de l'année 1948, nos services n'ont obtenu de la Direction des travaux de Paris aucune affectation de matériaux comme cela a été convenu..." Suit une analyse des manques et de leurs effets éventuels, notamment pour les armatures métalliques et pour le béton vibré.

28/2/48 Télégramme non signé adressé à l'Atelier: "Rappel rapport justificatif permis de construire indispensable - Samedi 28 matin visite directeur général travaux".

---

3/48 Les services techniques sont invités à se pencher sur la tranche de démarrage du plan d'équipement national. Au cours de la même séance, nouveau débat sur la reconstruction du Vieux-Port.

15/3/48 Notes de service ATBAT de Bodiatsky à Candilis, Pirko, Arris, Perrou et Masson programme de travail en l'absence de Bodiatsky.

---

21/3/48 Création de la Caisse autonome de la Reconstruction.

3 et 4/48 Dans la revue municipale, important article de A.LECOMTE sur la reconstruction du Vieux-Port. Dans le même numéro, un entrefilet: "Le Corbusier a visité le 10 juin (!) le chantier des travaux du block du Bd Michelet dont la première pierre a été posée en octobre 1947. Un délai de 18 mois

30/4/48 Lettre de l'ATLC Marseille (Wogensky) au Président local de l'ordre des architectes "Je vous accuse réception des bons de 20 litres d'essence que vous m'avez adressé..."

---

est prévu pour l'achèvement des travaux 25/5/48 ATLC à ATBAT; note de Wogensky qui livreront au public 350 appartements à Bodiensky à propos du chauffage de étagés sous un énorme cube de 150 mètres l'U.H. par chauffage urbain. de long, 57 de haut et 27 de large".

---

10/6/48 Loi organisant les Groupements de reconstruction (sociétés coopératives et associations syndicales).

6/48 N° spécial de la revue municipale sur le Vieux-Port. N° très complet avec articles introductifs de LECOMTE et ROUX DUFORT et description du projet lot par lot et architecte par architecte.

1/6/48 Lettre du MRU à L.C.: "Le délégué départemental des Bouches du Rhone m'a transmis en vue de la délivrance du permis de construire le projet que vous avez établi pour la construction à marseille d'une Unité d'habitation. Ce projet appelant certaines réserves notamment du point de vue de la sécurité, j'ai décidé de tenir une conférence pour le règlement rapide de cette question... Votre présence me semble indispensable et je vous serais très obligé de bien vouloir y assister".  
30/6/48 Lettre de ROUX DUFORT à WOGENSCKY: "...il ne m'est pas possible à mon grand regret de donner une suite favorable à la demande de M. Le Corbusier tendant à obtenir des pneus pour le rééquipement de sa voiture personnelle".

24/7/48 Cabinet A.MARIE. R.COTY  
reste au MRU.

\*

15/7/48 Note de L.C. à ROUX DUFORT. Document extrêmement important en ce qu'il fait le point de la situation et qu'il informe sur l'état d'esprit de L.C. vis-à-vis de l'administration et de ses fonctionnements.  
VOIR EN ANNEXE.

\*10/7/48 ATLC à Mr Bodienski (signé Wogensky) Lettre à propos du conditionnement d'air  
+"...poussez Mione pour qu'il atteigne le plus vite possible toute la longueur et toute la hauteur du bâtiment."

---



COPIE

Paris, le 15 Juillet 1948  
M. L. L. C. L. C.



Monsieur le DIRECTION DEPARTEMENTAL  
Ministère de la Reconstruction  
et de l'Urbanisme  
Cité Administrative ( Bourse )  
M A R S E I L L E

Monsieur le Délégué,

... Mes collaborateurs m'ont mis au courant de la conversation qu'ils ont eue avec vous le 2 Juillet à Marseille sur le thème évoqué à la conférence du 8 Juin au Cabinet du Ministre de la Reconstruction à laquelle j'avais assisté moi-même. Au cours de cette conférence M. Kérisel m'avait informé que j'aurais à définir ma ligne de conduite, pour mon chantier de Marseille, par suite de l'impossibilité actuelle d'ajustement des crédits aux hausses de prix intervenues depuis la signature de ma convention.

Dès la première minute j'avais déclaré à M. Kérisel, qu'il ne saurait être question, un instant, de réduire le bâtiment ébauché qu'il s'agit purement et simplement d'une "Unité d'Habitation de Grandeur Conforme" appellation dont la signification est inaltérable.

Avant de répondre à la question posée, je vous rappellerai que cette construction est entreprise par le Gouvernement français à titre de démonstration pratique des modalités modernes d'habitation et d'urbanisation. C'est une expérience susceptible, éventuellement, de grosses répercussions. "L'Unité d'Habitation" est le fruit d'une vie consacrée à la recherche d'un logis établi sur les ressources des techniques modernes et sur les phénomènes économiques et sociaux contemporains. La conception qui en est résultée a provoqué un intérêt aigu dans le monde entier; Marseille en est le point de concentration.

...



Je tiens encore à préciser que la modification de budget, cause de notre présente discussion, provient exclusivement de l'augmentation du prix de la main d'œuvre et des matériaux intervenus depuis la signature de mon contrat. Cette augmentation est totalement étrangère à mon action; je n'en suis, par conséquent, nullement responsable. Par contre, vous savez de ma l'ouverture de mon chantier, je n'ai demandé aucun supplément qui n'ait été compensé automatiquement par des diminutions. Notre correspondance le confirme.

Il a toujours été entendu que s'il me demandait de demeurer dans la limite de mon estimation de juillet 1946 d'un montant de 353 millions, le Ministère admettait le réajustement automatique de cette estimation en fonction du cours des salaires et des matériaux. L'application des coefficients actuels porte cette estimation au chiffre de 750 millions.

La question posée aujourd'hui serait de réduire de plus de moitié la dépense engagée par Marseille. Une telle diminution ne se conçoit ni dans la temps, ni dans le plan. En effet, "l'Unité d'Habitation de Grandeur Conforme" met en jeu trois sortes d'événements.

1°) l'emploi des techniques modernes pour réduire le prix par le standard, la série, l'industrialisation et la préfabrication. Ce ne sont plus l'ici des mots mais une réalité substantielle découlant des centaines de plans techniques à la confection desquels j'ai présidé et qui seuls ont permis de faire face aux données financières du problème.

2°) les facteurs économiques qui entraînent tout un groupe de faits concomitants : le nombre d'appartements admis au départ et qui autorise l'intervention des "services communs" (clef de l'Unité d'Habitation) lesquels sont au nombre de 25 environ représentant précisément la réforme capitale indiquée par l'Unité d'Habitation. Les faits concomitants réalisent un complexe décent, rationnel, ponctuel de circulation et de contiguïtés. Ils entraînent une diversité riche des "utilités" tels que conditionnement d'air, circulations verticales potables, problème d'insonorisation, problème de sécurité-incendie, problème d'installation sanitaire, évacuation d'ordures, etc., etc...

3°) les facteurs sociaux. C'est ici, je viens de le dire, la clef et la raison d'être de l'Unité d'Habitation : élévation de l'enfant, ravitaillement allégeant les tâches de la

...



maitresse de maison, atténuation des contraintes domestiques, aménagement des services de santé, etc, etc...

M. le Délégué, vous savez bien que je ne peux pas entrer ici dans des explications détaillées et vous n'en attendez rien de moi puisque vous connaissez fort bien le but poursuivi. Je ne puis, au boulevard M. Chéret, mettre debout un être vivant chez qui la tête existerait mais pas l'estomac dans lequel un doigt pourrait fonctionner et un intestin complet, dans lequel la boîte crânienne serait vide, dans lequel le système artériel serait atoné mais démané sang, etc...



Tout l'ensemble homogène, implacablement homogène de notre construction a nécessité tout d'abord, la correction de plans, puis l'adoption de méthodes, puis le choix de matériaux, puis la création d'un outillage qui sont un tout, un complexe où chaque élément est dépendant des autres, indissociablement. C'est une entreprise technique, économique et sociale qui rassemble chez moi de puis 2 années 1/2, près de 30 techniciens placés sous mes ordres directement ou indirectement. Un tel outillage et une telle organisation ont été mis sur pied pour atteindre à la grande série, à la standardisation, à l'industrialisation. Ce sont là des mots dont chacun parle aujourd'hui dans le monde entier. Mais vous savez que lorsque j'ai prêché cette croisade dans "L'Esprit Nouveau" de 1919 à 1925, j'ai été honni par les professionnels qui s'en font une bannière maintenant.

Je puis affirmer sans hésitation, qu'à Marseille, ces mots sont devenues des faits et ces faits représentent une novation appréciable dans les usages et les méthodes de la construction, en France comme en tous autres pays. Atteignant à l'efficacité et à la qualité, introduites dans le domaine bâti, de telles méthodes peuvent avoir des répercussions considérables dans l'économie humaine moderne : rapport de l'homme et de la machine. Un tel ensemble, indissociable ne peut pas être fragmenté ! Il lie tous les corps d'états, sans exception. Essayer de la désarticuler c'est vouer cette entreprise à un échec certain. Il ne reste une question à poser à ce sujet : Est-ce là le but poursuivi ?

La réponse en conséquence est d'abord négative : il est impossible de modifier la marche adoptée dès le début de cette construction. J'ajouterai ceci qui est péremptoire : les plans, qui engagent toutes les entreprises, sont faits et il est impossible d'apporter la moindre modification à l'heure actuelle, puisque toute modification réagirait du haut en bas et de long en large de l'immeuble, provoquant la démolition de certaines des parties déjà construites ou l'abandon de certains éléments en préfabrication.



REPRODUCTION INTERDITE

Je précise encore : il est impossible de suspendre les travaux en cours car on ne peut interrompre l'achèvement des opérations. Par conséquent, toute modification de calendrier est impossible comme le sont aussi les modifications de plans - ainsi que je viens de le démontrer - c'est une impossibilité technique péremptoire sur l'importance de laquelle j'attire solennellement votre attention. Si nous suspendions ce chantier autant vaudrait ne pas l'avoir entrepris; or, ce chantier n'est pas à son début mais en plein rendement après la longue et difficile - et nécessaire - période d'organisation. Et pourquoi interromprions-nous ce chantier "La France n'est pas sur les genoux, que je sache."

L'Unité d'Habitation de Marseille n'est pas une entreprise éphémère. Elle est pour la France un outil d'expérimentation de premier ordre; c'est encore un outil qui pourra servir à son prestige à l'étranger. Réalisée, l'Unité d'Habitation peut être à l'origine de gigantesques économies dans la reconstruction du pays, de bienfaits essentiels dans la vie familiale, d'un élan puissant dans la reconstruction du foyer français.

Le Ministre qui m'a confié ce travail en 1945 (M. Ba try) ne l'a pas fait pour additionner 300 lois au capital locatif du pays mais pour que soient faites les expériences ci-dessus évoquées et que la leçon puisse en être tirée. Il faut donc que cette expérience soit faite; ma commande porte sur cette expérience dont le nom même précise exactement l'intention; "L'Unité d'Habitation Le Corbusier, dite de Grandeur Conforme".

Six ministres successifs de la Reconstruction ont été mis en face, à chaque fois, des propositions de réduction ou d'abandon du projet; ils ont été unanimes pour affirmer la nécessité de l'expérience. Des chefs de Gouvernement et le Président de la République lui-même s'y sont intéressés particulièrement en vertu même du but poursuivi.

Le débat qui motive la présente lettre implique un chiffre de 3 à 400 millions de francs actuels. M. le Délégué, je ne puis pas me rallier à une œuvre de démission!

Il faut donc, tout d'abord, pour les mois à venir terminer la construction du gros œuvre et la mise hors d'eau du bâtiment. A ce moment là la France aura trouvé le moyen de dépasser sa crise budgétaire et je vous signale d'ailleurs que je suis au Conseil National, à la Commission de Reconstruction, d'Urbanisme et de Travaux Publics, chargé avec mes collègues d'établir, dès maintenant, une charte de l'habitat

...



REPRODUCTION INTERDITE

qui a pour objet de faire surgir sur le territoire du le chiffre de 3 millions de logis répartis pour 10 ans raison de 300.000 par an. L'Unité d'Habitation occupe une place privilégiée dans cette recherche d'une charte de l'habitat puisque le Conseil Economique publie au Journal officiel la description complète que j'ai eu l'occasion de faire devant mes collègues réunis, auxquels ce sont ajoutés des membres de la Commission du Travail et de la Commission de l'Economie Nationale. Cette publication du Journal officiel est répétée, à la demande de M. Sauvy, directeur de l'Institut national d'études démographiques, dans sa revue "Population". Je peux donc estimer raisonnable que les 350 appartements du boulevard Michélet trouveront leur place dans le programme des 3 millions de logis envisagés ci-dessus !



L'opinion publique est saisie depuis longtemps du problème de Marseille, en France et à l'étranger. Si elle devait apprendre la mutilation du chantier, je serais obligé de lui exposer à mon tour des raisons et des conditions de cette mutilation afin que les responsabilités soient nettement définies.

En résumé, j'estime que notre chantier grâce au dévouement extraordinaire et magnifique de nos collaborateurs, à l'enthousiasme qui les anime; grâce au dévouement des entrepreneurs et à l'enthousiasme qui les anime, est un beau chantier. Et je ne vois pas pourquoi nous lui tornerions le cou, en plein essor et simplement parce que, momentanément, le pays est aux restrictions budgétaires. Telle est, Monsieur le Délégué, ma réponse très ferme, très mesurée, très méditée. Je suis bien sûr que vous la comprendrez.

Veillez agréer, Monsieur le Délégué, l'expression de mon entier dévouement.

LE CORBUSIER



1/9/48 Loi sur la réglementation des loyers.

11/9/48 1<sup>o</sup>cabinet H.QUEILLE.

E.CLAUDIUS PETIT S'INSTALLE AU MRU; il y restera jusqu'en janvier 1952.

9/9/48 le C.M. confie à E.ARNAUD une étude de "remodélisation" des quartiers sinistrés de St Lazare, Cap Janet L'Estaque et Honorat.

9-10/48 In revue municipale, C.PETIT visitant le chantier du Vieux-Port déclare: "Les maisons construites par l'Etat se borneront à celles de la cité St Just et du Bd Chave". Selon le journaliste: "Traçant le programme à proposer aux associations syndicales de reconstruction, il a préconisé la maison à 4 étages à échelle humaine".

Dans le même temps, A.LECOMTE déclare à la Fête des compagnons de la pierre: "Il faut descendre à terre si nous voulons que les édifices chantent".

9/9/48P.V. de réunion qui eut lieu ce jour dans le bureau de Mr KERISEL

.situation des crédits dans les B.d.Rh.

.autorisation de passer des marchés de gré à gré honoraires ATBAT

.étude du régime d'exploitation de l'U.H.

11/9/48 C.R. de réunion dans les bureaux du chantier

. pose des pans de verre

. entreposage des produits de préfabrication.

6/11/48 Lettre de ROUX DUFORT à WOGENSCKY:

"...nécessité de placer à demeure sur le chantier un ou plusieurs de vos représentants qualifiés. Il ne vous échappe pas que l'insuffisance de votre personnel à Marseille apporte une gêne certaine dans la bonne marche du chantier, tant au point de vue contrôle des opérations qu'à celui des rapports architectes entrepreneurs, administration".

8/11/48 Note de L.C. à WOGENSCKY: "J'aurais des gens pour tenir la boutique de tapisserie, meuble, entretien, réparation, etc... Les mêmes pourraient gérer le pastis sur le toit. M'EN PARLER".

18/11/48 Lettre de L.C. à C.PETIT concernant une future visite du ministre et l'extension du projet aux quartiers Sud pour réaliser "une ville verte ou une ville radieuse, ce qui est la même chose".

VOIR EN ANNEXE.

Paris, le 18 Novembre 1948  
 Ami.LC. LC/RG

LE CORBUSIER

à

Monsieur CLAUDIUS-PETIT  
 Ministre de la Reconstruction  
 et de l'Urbanisme  
 Avenue du Parc de Passy  
PARIS



Unité d'Habitation  
 Le Corbusier à  
 Marseille

Monsieur le ministre,

J'ai appris que vous me feriez le grand honneur de visiter prochainement le chantier de Marseille que je conduis avec la collaboration de l'ATBAT au boulevard Michelet. A cette occasion, vous aurez la possibilité de mesurer ce que peut représenter la conception de l'Unité d'Habitation de "Grandeur Conforme" qu'on pourrait appeler également "Une commune verticale".

Cette Unité sera appelée à vivre d'elle-même et à démontrer le bien fondé de sa raison d'être. Je suis confiant dans le côté positif de cette démonstration.

L'objet de ma lettre est de vous signaler que je n'ai pas encore été chargé officiellement, dans l'aménagement du terrain entourant cette construction (et qui comportera, jusqu'à nouvel ordre, un grand garage, la séparation des piétons des voitures et une piscine,) de prévoir les contacts avec les terrains adjacents et les prévisions qui pourraient concevoir l'expérience de Marseille à un éventuel, utile et souhaitable épanouissement.

En effet, le quartier où s'érige l'Unité d'Habitation Le Corbusier est destiné, par sa situation, sa topographie et ses possibilités intrinsèques, à devenir un centre d'habitation extrêmement favorable, je dirai même exceptionnel.



La question peut se résumer ainsi : étendre les effets de l'expérience Michelet au-delà du terrain propre de l'Unité Le Corbusier et préparer une solution de modernisation de ce quartier, actuellement libre, s'étendant jusqu'à la mer et très à l'est également, et réalisant ainsi une démonstration indiscutable et d'échelle suffisante de "ville verte" ou de "ville radieuse", ce qui est la même chose.

Car c'est à cette échelle seulement qu'un pas décisif sera fait.

Je serais heureux de pouvoir vous exposer les détails de cette question et je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments très dévoués.

LE CORBUSIER

1

---

---

12/48 L'association syndicale de la Belle de Mai engage la construction d'un immeuble de 5 étages entre les rues Loubon et Belle de Mai (architectes GILLARD et LAURENTIER).

27/12/48 Lettre de WOGENSKY à ROUX DUFORT:  
"Je prépare activement un nouveau planning général de chantier... je préfère vous avertir que ce travail me demandera encore quelques semaines de délais. Je suis en effet retardé pour des questions techniques. La Commission de la Sécurité du Ministère de l'Intérieur nous ayant interdit l'emploi de l'isolant avec lequel nous comptons réaliser en grande partie nos plafonds et nos cloisons... nous sommes obligés d'étudier l'emploi de nouveaux matériaux".

14/12/48 Avenants aux contrats du 9/7/46 et du 8/10/46.

---

---

21/1/49 Parution au J.O. du texte de loi sur la gestion des immeubles d'habitation à caractère définitif.

3/1/49 Lettre de C.PETIT au Ministre de l'Intérieur: "Vous avez bien voulu me communiquer les principales conclusions de l'étude du Conseil supérieur de la Protection civile... J'attache comme vous une importance toute particulière aux différents aspects de la sécurité de l'habitation dans cet immeuble exceptionnel. Mais comme en toutes choses, la pratique impose une juste mesure que me paraissent dépasser manifestement certaines des demandes du Conseil supérieur".

Suit une analyse point par point:

- vulnérabilité de la dalle inférieure du sol artificiel
- système d'aération à prise d'air inférieure
- systèmes de circulation et de distribution d'eau non compartimentés
- insuffisance des réserves d'eau
- défaut d'éclairage et d'aération des rues intérieures
- absence de coupe-feu dans les rues intérieures
- inaccessibilité des étages par des escaliers de secours extérieurs
- débit des escaliers
- absence d'abris proches en cas de bombardement (absence de cave enterrée)
- inobservation de certaines prescriptions de la loi du 7/2/41 sur les services communs
- combustibilité de certains matériaux.

"La sécurité dans un immeuble exceptionnel pose en France des problèmes assez nouveaux et je m'étonne de la tendance du Conseil supérieur... Ces problèmes sont par contre bien connus aux Etats Unis où les règles admises traduisent une expérience éprouvée. A ma connaissance, les dispositions que j'ai adoptées dépassent déjà nettement ces prescriptions.

---

Aller au delà me paraît impossible à moins que l'on veuille arbitrairement, ce que je ne saurais croire, compromettre le succès d'une expérience de construction qui ne peut être que très féconde comme en témoigne le vif intérêt qu'elle suscite dans le monde entier".

8/1/49 Transmission à L.C. du procès-verbal d'une réunion tenue le 25/11/48 au MRU:

- Rapport du Conseil supérieur d'hygiène

"Le Conseil supérieur a par 33 voix contre 4 donné un avis défavorable à la dérogation demandée au règlement sanitaire départemental...

Le Ministre décide que la construction ayant déjà atteint le 7<sup>e</sup> étage, il n'y a pas lieu d'interrompre les travaux à la suite de l'avis manifestement hatif du Conseil supérieur. il interviendra donc auprès du Ministre de la Santé..."

- Ouverture des crédits complémentaires

"Les différents ministres ayant approuvé la construction de l'immeuble, M.KERISEL a pris la responsabilité de laisser poursuivre les travaux malgré le défaut de permis de construire. Il demande au Ministre si les crédits complémentaires nécessaires pour couvrir les hausses de prix doivent être ouverts au Délégué départemental avant que le permis de construire ne soit délivré. Le ministre décide l'ouverture des crédits et invite M.KERISEL à procéder à cette ouverture dans les moindres délais".

- Réponse au Ministre de l'Intérieur (voir ci-dessus).

- Définition de la mission de M.LE CORBUSIER

"M.LE CORBUSIER estime en effet qu'il a été chargé d'une mission exceptionnelle... et à ce titre tend à ignorer les difficultés administratives. Malheureusement, il n'est pas possible de déroger à certains textes réglementaires... C'est ainsi qu'en ce qui concer-

---

les ascenseurs, M.LE CORBUSIER propose un marché de gré à gré avec la maison OTTIS-PIERRE qui seule à son avis, peut disposer du matériel américain ayant fait ses preuves... M. le Ministre se propose de lui faire comprendre la nécessité de certaines formalités administratives qui dépassent même le cadre du Ministère... (il) confirme que des formalités seront par ailleurs réduites au maximum. En conclusion, M.le Ministre confirme que M.LE CORBUSIER est maitre de l'oeuvre technique. Par contre, l'engagement des dépenses reste du ressort de l'Administration qui a la charge de passer les marchés".

\*20/1/49 cf p. 22 bis

\*2 1/2/49 et 28/2/49 cf p. 22 bis

---

1/3/49 Lettre de BODIANSKY à L.C.: "Cher monsieur Le Corbusier... Le chantier est arrivé au stade où ma présence beaucoup plus fréquente devient indispensable... Je travaillerai à Marseille les vendredi, samedi et dimanche... Je me tiendrai à votre disposition 2 après-midi par semaine: mardi et mercredi".

---

28/5/49 La commission Urbanisme se penche sur "la trame d'aménagement, la trame circulatoire, le zonage général... ainsi que sur le projet d'aménagement du quartier St Charles.

\*4/4/49 cf p. 22 bis

31/5/49 Note de l'ATBAT "à l'attention des architectes... Nous avons besoin pour le travail d'architecture des plans définitifs faits à Marseille, c'est à dire compléter notre documentation".

---

27/6/49 Les services techniques "planchent" sur les applications locales du plan d'équipement national pour les années 1949-1955.

2/6/49 Note de L.C. à WOGENSCKY: "Les cadres des miroirs métalliques au dessus des lavabos pour les deux chambres d'enfant, une salle de bains, une entrée doivent être peints terre de sienne brulée pure ou terre d'ombre brulée pure".



22 bis/

DU COTE DE L'ETAT

DU COTE DE LA SOCIETE LOCALE

L'UNITE D'HABITATION

---

---

20/1/49 Note de l'ATBAT (Bodianski) à  
Wogensky  
"...il faut encore une fois attirer l'attention  
de l'entrepreneur sur la nécessité absolue  
de respecter les plans..."

---

21/2/49 origine ATBAT (?)  
Note sur la mission et le taux d'honoraires  
ATBAT  
28/2/49 origine JLL (Lefevre)  
Honoraires du BET ATBAT

---

4/4/49 Note de A. Wogensky à l'attention  
de Candilis à propos de la construction  
d'un prototype d'appartement.

---

---

21/6/49 Contrat d'architecte d'opération entre le MRU et L.C. et WOGENSCKY, "conjointes et solidaires", contrat annulant les précédents et garantissant "expressément l'Administration contre tous recours que viendraient élever contre elle" les architectes locaux co-signataires du contrat du 8/10/46.

---

8/7/49 Loi sur les conditions d'application du décret du 13/5/48 sur les projets d'aménagement.

5/7/49 Note de L.C. à C.PETIT: "Inclus un rapport de l'Atelier concernant la visite de Mme V.AURIOL, femme du président de la République dimanche matin à Marseille. Je suis convoqué par le Président à l'Elysée pour la question de l'emploi du parc de Luna-Park à la Porte Maillot. J'ai en tête une réalisation extraordinaire... Cette note simplement pour vous tenir au courant".

---

1/8/49 Le C.M. reprend le projet de construction d'une mosquée pour lequel A.DEVIN avait déjà été contacté pendant la guerre.

---

17/9/49 Lettre de C.PETIT à Mme WOGENSCKY: "Je serai à Lyon les 26 et 27 septembre. J'aimerai vous montrer la cuisine que j'ai installé dans mon ancien appartement dont certains éléments seraient très facilement réalisables à un très bon prix et trouveraient très bien leur place dans la maison de MARSEILLE".

19/8 et 29/9/49 Requêtes de la Société pour l'esthétique générale de la France.

---

Octobre 49 à Juillet 50 Courriers successifs entre ATLC et Marins-Pompiers à propos du règlement sécurité incendie

---

28/10/49 Cabinet G.BIDAULT. C.PETIT  
reste au MRU.

27/10/49 Lettre de WOGENSCKY à ROUX DUFORT:  
"... à propos du paiement des honoraires pour  
vous demander s'il ne serait pas possible  
d'étudier l'éventualité du versement d'avances  
En effet, vous connaissez le soin avec lequel  
M.Le Corbusier et moi-même étudions les moins  
détails de notre construction, études qui  
nous entraînent à de gros frais et déboursés  
importants avant de recevoir le paiement des  
honoraires correspondants".

---

11/49 Déclaration de C.PETIT: "Si la ré-  
paration des dommages de guerre n'est pas  
chose faite, tant s'en faut, on voit néan-  
moins poindre le moment où le problème gé-  
néral du logement lui succédera".

2/11/49 Note de WOGENSCKY à L.C. significative  
des difficultés entre administration centrale  
et administration locale et de la position de  
ROUX DUFORT.

VOIR DOC. EN ANNEXE.

10/11/49 Lettre de L.C. à C.PETIT: "Mon cher  
ami... J'ai le devoir absolu de vous faire  
connaitre que le marché des ascenseurs n'a  
pu encore être signé... Je me déclare battu  
par les forces adverses que j'ignore parfaite-  
ment... je ne me sens pas pouvoir assurer avec  
certitude le fonctionnement des ascenseurs  
le jour où le bâtiment sera terminé. Par ail-  
leurs, je continue tres respectueusement à me  
refuser absolument à servir de cobaye pour des  
fabricants français ... Si je devais être ain-  
si freiné, je serai obligé à un moment donné  
de vous écrire officiellement, ce qui me se-  
rait infiniment désagréable... Votre dévoué".  
12/11/49 Lettre du directeur de cabinet du  
MRU à L.C.: "A la suite de l'intervention que  
j'ai faite auprès du Directeur des Industries  
mécaniques et électriques, il m'est agréable  
de vous faire savoir qu'il pense pouvoir at-  
tribuer au titre du 3° trimestre Marshall 49-

CONFIDENTIEL

Paris, le 2 Novembre 1949  
AW/JCA l'attention de Monsieur Le CorbusierObjet : Conversation avec M. Roux-Dufort

Monsieur Roux-Dufort m'a confié au cours d'une conversation son amertume à propos de certains différends survenus entre le Ministre et lui et qui d'après Roux-Dufort ont considérablement tendu leurs relations.

Il s'agit de la construction d'un bâtiment d'H.B.M. dont Roux-Dufort a eu la commande. Il avait il y a plusieurs mois demandé d'autorisation au Ministre d'être l'architecte de ce bâtiment tout en étant délégué des Bouches-du-Rhône. Le Ministre lui avait répondu une lettre que Roux-Dufort m'avait fait lire pour lui donner son accord.

Ensuite, le Ministre est revenu parait-il sur sa décision et a d'après Roux-Dufort influencé Herbe contre Roux-Dufort.

Roux-Dufort a maintenant donné sa démission pour cette construction, il ne comprend pas l'attitude du Ministre et ne pense pas mériter les griefs qui lui sont reprochés, d'une façon qui est d'ailleurs selon lui plus ou moins franche.

D'autre part Roux-Dufort s'étonne de ce que le Ministre et son Cabinet ont semblé à maintes reprises l'ignorer totalement alors qu'il est tout de même le représentant du Ministère pour ce Département.

Il se demande si le Ministre ne le prend pas pour un Communiste qu'il n'est pas, le frère de Roux-Dufort est communiste. Peut-être confond-on avec lui, peut-être aussi cela vient-il que c'est Billoux qui a placé Roux-Dufort à la délégation des Bouches du-Rhône? Roux-Dufort assure qu'il ne fait absolument pas de politique et qu'il n'a absolument aucune hostilité contre le Ministre.

Un fait est indéniable c'est que Roux-Dufort à toujours fait tout de qu'il pouvait pour faciliter notre construction.

Roux-Dufort m'a laissé entendre aussi qu'il trouvait que Le Corbusier comme le Ministre semblait trop souvent l'ignorer.

A. Wogenscky

---

50 les crédits nécessaires à l'installation des ascenseurs".

15/11/49 Lettre de C.PETIT à L.C.: "Mon cher ami... Vous avez bien fait de m'informer que vous n'avez pas encore à ce jour obtenu l'accord concernant le marché des ascenseurs. L'Administration est d'une lourdeur qui dépasse l'imagination! Je vais donc revoir une fois de plus cette question..."

P.S. Je vous ai charché partout après l'Oiseau bleu de Tchaikowski. Je voulais justement bavarder avec vous et marquer par là même que vous n'étiez pas isolé, contrairement à l'idée répandue".

23/11/49 Note de WOGENSCKY à C.PETIT et L.C. "Le résultat des 7 adjudications qui devaient avoir lieu samedi dernier a été catastrophique (absence de prix limite du MRU, protestations des entreprises locales...)... Les délais n'ont pu être restectés pour aucune des adjudications. Donc:

- je ne peux pas répondre de la rapidité de la construction dans ces conditions
  - je demande qu'exception soit faite pour notre chantier et qu'on nous laisse pour les commandes qui restent à passer, choisir nous-mêmes notre entrepreneur".
- VOIR DOCUMENTS EN ANNEXE
- 

8/12/49 Note de Mme WOGENSCKY à L.C.: "Je suis la première à demander aux dessinateurs la régularité dans leurs horaires... Mais il y a deux choses dont vous devez tenir compte:  
- demandez à des architectes les horaires d'employés de bureau n'est pas propre à créer une atmosphère de travail très active.  
- vous respectez très rarement l'horaire du soir. Ils partent tous en moyenne une heure ou 1/2 heure après l'horaire..."

CONFIDENTIEL

02 - 13

Paris, le 23 Novembre 1949  
Emi.LC AW/RG

NOTE à l'ATTENTION de Monsieur le MINISTRE  
et de Monsieur LE CORBUSIER

X Le résultat des <sup>SIX</sup> sept adjudications qui devait avoir lieu samedi dernier est catastrophique :

LOT III - étanchéité -

~~J'ai demandé moi-même un retard de 15 jours, sans gravité puisque l'étanchéité ne sera exécutée qu'au printemps.~~

LOT V B - PARQUET de CHENE -

Le M.R.U. (Direction de la Construction à Paris) a fixé au dernier moment un prix limite de 31 millions, très en dessous de ma propre estimation de 38 millions, soit 1240 F au m<sup>2</sup> au lieu de 1500 F au m<sup>2</sup> que j'avais prévu. Cette proposition de prix est désastreuse car on ne peut pas faire ce que j'ai demandé à 1240 F le m<sup>2</sup>.

LOT VI A - ORNATURE des PARCS et PLAFONDS d'APPARTEMENTS -

X Alors que la remise des plis se faisait le vendredi à 18 h., la Direction des Travaux a téléphoné dans la matinée, par conséquent, après que l'admission avait été envoyée par la poste, pour donner l'ordre à la Délégation de ne pas ouvrir les enveloppes de cette adjudication. Devant ma protestation énergique, ce travail étant extrêmement urgent et pouvant commencer dès maintenant, M. Roux-Dufort a accepté, à ma demande, d'ouvrir quand même les plis pour gagner du temps.

La Direction de la Construction devait envoyer un prix limite avant l'adjudication; elle ne l'a pas fait et a demandé qu'on lui envoie à Paris les résultats aux fins d'examen.

LOT VI B - REVETEMENT de PLACOPLATRE -

Comme pour le lot VI A le prix limite n'a pas été envoyé par Paris qui se réserve l'examen de l'adjudication. Je demande d'ailleurs pour ce lot l'annulation de l'adjudication, le concurrent le moins cher s'étant manifestement trompé dans son prix et ne pouvant exécuter le travail pour le prix qu'il propose. Je suis fortement appuyé sur ce point par M. Keller, Directeur de "Placoplâtre".

LOT XIII - ESCALIERS d'APPARTEMENT -

La Direction de la Construction a fixé comme prix limite son propre prix d'estimation, soit 10 millions sans laisser la moindre marge; nous n'avons pas pu approuver, par conséquent, l'adjudication pour une question de 326.000 fr, le concurrent le moins cher proposant 10.325.800 fr.

LOT XV - SANITAIRE et CANALISATIONS -

Retardé de 15 jours parce que :

- 1°) le choix des entreprises a donné lieu à des protestations des entrepreneurs locaux;
- 2°) le M.R.U. n'a pas eu le temps de calculer son prix limite.

Le retard de cette adjudication est grave car c'est aussi un travail urgent qui peut commencer dès maintenant.

LOT XXV - CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE -

Adjudication retardée d'un mois pour complément d'informations demandé par le M.R.U. sur la marque de qualité "APEL".

Retard sans gravité.

CONCLUSIONS :

Pratiquement aucune des <sup>XIX</sup> sept adjudications n'a pu être liquidée. Les examens de dossiers demandés par Paris vont prendre du temps. Les délais d'un mois et demi entre lancement d'adjudication et signature du marché qui avaient été fixés en commun accord entre M. Desselle et Carrière, Parinet, Rogeon, Roux-Dufort et moi n'ont pu être respectés pour aucune des sept adjudications. Donc :

- a) je ne peux pas répondre de la rapidité de la construction dans ces conditions;

./.

b) je demande qu'exception soit faite pour notre chantier et qu'on nous laisse, pour les commandes qui restent à passer, choisir nous-mêmes notre entrepreneur.

André WOGENSCKY

REPRODUCTION INTERDITE



---

---

\*14/12/49

16/12/49 Lettre de l'Atelier à l'entreprise  
MULLCA: "Nous vous faisons savoir que Mme  
WOGENSCKY, spécialement chargée des meubles..!"  
22/12/49 Note de P.ANDREANI à l'attention du  
personnel de garde: "A l'occasion des fêtes  
de Noel et du Jour de l'An, les visites de  
la maquette d'appartement seront suspendues".

\*14/12/49 -Projet de centrale électrique  
pour l'unité d'habitation  
Rapport au Ministre concernant l'alimentation  
en énergie électrique et chauffage  
de l'immeuble Le Corbusier à Marseille  
établi par Mr Bonhomme, inspecteur  
général de la reconstruction et de l'urbanisme.

---

Durant l'année 1950, manifestations et grèves contre la guerre d'Indochine à l'appel du PC et de la CGT.

\*17/1/50 et 27/1/50 cf p. 27 bis  
10/1/50 Lettre de WOGENSCKY au maire de Mulhouse afin d'acheter le monte-charge utilisé pour la réfection du clocher de la cathédrale.

2/50 Dans la revue du C.M.:

- inauguration du groupe HLM du Racati St Charles: 300 logements en 7 blocs de 2 à 11 étages; "il s'agit de la 1<sup>o</sup> tranche d'un programme de 3.000 logements".

- "La fête marseillaise des tailleurs de pierre du 12/11 s'est transformée cette année en assises nationales... Dans un exposé technique très documenté, J.PORTAIL, président fondateur du syndicat de la pierre, du marbre et du granit de Provence a réclamé une politique de la pierre, le plus grand des matériaux français... A Marseille, la pierre reste à l'honneur ainsi que l'a constaté M.CLAUDIUS-PETIT en visitant les chantiers de reconstruction du Vieux Port où il a loué la vigueur de l'effort entrepris: l'art de la pierre y a présenté des prix égaux, voire inférieurs à ceux du ciment et le ministre a montré comment la pierre se marie heureusement au béton".

\*8/3/50 cf p. 27 bis

6/3/50 Le C.M. décide la construction de 20 logements doubles en éléments démontables "pour les sinistrés".  
27/3/50 Il attribue un secours exceptionnel de 200.000 francs aux sinistrés de la rue du Palais.

13/3/50 Note de WOGENSCKY à CANDILIS et ANDREANI: "En raison des grèves et pour simplifier toutes les discussions qu'elles vont provoquer, les entrepreneurs demandant au Ministère des indemnités, il est nécessaire de

27 bis/

DU COTE DE L'ETAT

DU COTE DE LA SOCIETE LOCALE

L'UNITE D'HABITATION

---

---

17/1/50 Lettre de Wogensky aux entreprises  
NEU/DEUX/LAURENT BOUILLET/BARBERIS/  
BARTHELEMY/BAC  
à propos du monte-charge collectif et de  
le prise en charge des frais par le  
compte pro-rata.DOC. EN ANNEXE  
27/1/50 Réponse négative de l'entreprise  
DEUX (couverture-plomberie) à la  
proposition de Wogensky.

---

---

8/3/50 Lettre de Wogensky au Ministre  
de l'Education Nationale à propos des  
demandes d'inscription à l'Ordre des  
Architectes de Mrs Provelenghios et  
Candilis.

*double  
charge  
Monte*

124  
02  
13

Paris, le 17 Janvier 1950  
Mmi.LC AW/JD

Ets : NEU  
DEUX  
LAURENT BOUILLET  
BARBERIS  
BARTHELEMY  
BAC

OBJET : Unité d'Habitation à Marseille  
Monte-charges collectif de chantier

Messieurs,

J'ai la possibilité d'acquérir un monte-charges de chantier, d'une charge utile de 2.500 Kgr., la benne mesurant 260 x 210, vitesse 0m,25 par seconde. Je pense pouvoir acquérir ce monte-charges d'occasion pour la somme de 150.000 Fr. environ, à laquelle il faudra ajouter les frais de transport depuis Mulhouse à Marseille et les frais de mise au point et installation par les Ets Otis-Pifre, ces derniers ne chiffreront pas beaucoup.

J'ai demandé à M. Mione, directeur de la C.M.F. entrepreneur principal, de me faire une proposition pour l'échaffaudage nécessaire à ce monte-charges. Il serait placé sur la façade Est entre les portiques 18 et 19.

Vous trouverez ci-joint plan et devis proposés par M. Mione.

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir le plus rapidement possible, si cette proposition vous paraît acceptable et si vous êtes d'accord pour que je fasse exécuter ce monte-charges, ces frais étant inscrits au compte prorata des entreprises appelées à l'utiliser, entreprises qui représentent un montant total de travaux d'environ 800 millions.

Croyez, Messieurs, mes sentiments très distingués,

l'Architecte Adjoint

A. WOGENSCKY

---

faire pour chaque entreprise un inventaire complet des approvisionnements de matériaux et du matériel existant sur le chantier depuis le commencement de la grève".

---

4/50 Manifestation aux Mobiles le 23/1 pour "le 7° anniversaire de l'évacuation des vieux quartiers". Dans le même temps, "le 1° prix du concours national d'architecture décerné à un marseillais, P.AVEROUS. est très bien disposé en ce moment)". de l'Atelier CASTEL-HARDY, vainqueur de l'épreuve Eustache ROUGENIN".

27/4/50 Note de L.C. à WOGENSCKY sur: - l'exploitation de l'immeuble: "Il faut que nous préparions une rédaction très brève pour l'organisation de cela et que nous la soumettions à Kerisel et au Ministre (Le Ministre de l'Atelier CASTEL-HARDY, vainqueur de l'épreuve Eustache ROUGENIN". - le prototype d'un appartement: "Le ministre souhaite qu'un appartement soit entièrement équipé très rapidement en prévision des visites de l'été".

---

12/7/50 Cabinet R.PLEVEN. C.PETIT reste au MRU.

7/50 Expropriation de la Grande Bastide à Mazargues.

---

\* 25/5/50 cf p. 28 bis

---

8/50 In revue du C.M., C.PETIT visite le chantier du Vieux Port: "Il y a dit entre autres son contentement de voir utiliser la pierre, une pierre du Pont du Gard dont le sciage mécanique rend les prix abordables. La cadence atteinte de 125m<sup>2</sup> par jour doit être citée en exemple". Quant à CARLINI: "Il a terminé son exposé en indiquant que le premier magistrat de la cité ne pouvait rester silencieux devant ce qui lui paraissait être une erreur et une faute de gout". (Pb des façades)

---

28 bis/

DU COTE DE L'ETAT

DU COTE DE LA SOCIETE LOCALE

L'UNITE D'HABITATION

---

---

25/5/50 Note de W.Wurster à l'attention de Candilis à prpos des coquilles Saint Jacques à incruiter dans le béton du toit-terrasse

26/5/50 Note de Wogensky à Candilis à propos des mêmes coquilles ST Jacques.

MAI/JUIN/JUILLET 50 Divers documents concernant le régime de propriété et d'exploitation de l'Unité d'Habitation:

- . note pour Claudius-Petit
- . C.R. de réunion au ministère
- . courriers divers entre ATLC et MRU

---

---

9/50 Article du Point: "L'Unité d'habitation de Marseille".

25/9/50 Lettre de C.PETIT à WOGENSCKY: "Nous sommes en effet passés très rapidement à Marseille, mais je ne voulais pas le faire sans que les enfants puissent visiter la maison et le logement. Leurs réactions m'intéressaient beaucoup... Je crois que les menuiseries de la partie centrale et un peu les cuisines ne sont pas au point...".

---

9/11/50 Note intérieure signée J.P. (?) à WOGENSCKY: "L.C. m'a chargé de vous signaler que le ministre lui a exprimé le désir que Marseille soit terminé avant Le Havre. Il y voit une particulière utilité".

---

\*5/12/50

21/12/50 Note de BODIANSKY à LEFEVBRE sur:  
- le problème de la surveillance: "D'après notre contrat, nous ne sommes pas chargés de la surveillance, mais nous devons renforcer celle des architectes... Aucune convention ni contrat ne nous impose tel ou tel nombre d'inspecteurs: celà est notre affaire".  
- sur les rapports ATBAT-Atelier-Administration: "C'est une affaire intérieure entre nous et les architectes... L'Administration ne peut nous demander qu'une seule chose: c'est de remplir notre mission et il nous appartient de nous organiser de manière à ce que cette mission soit bien remplie".

---

---

24/12/50 Deux lettre de L.C., la 1° à la Société KRAEMER sur "les manquements au contrat", la seconde à C.PETIT sur les conséquences de ces "manquements".

VOIR CES 2 DOCUMENTS EN ANNEXE.

\*5/12/50 Note de Wogensky à Mr Andréini  
"... çï-joint un plan ATBAT pour un travail de construction métallique nécessaire pour supporter les transformateurs E.D.F.

5/12/50 Note de Wogensky à .Masson  
.CANDILIS  
.Woods

à propos du même ouvrage

---



02(10)

367

Marseille, le 24 Décembre 1950.  
Mmi.LC LC/LA

Monsieur KRAEMER  
Société ASPHALTOID  
15, rue du Port  
HUNINGUE (Haut-Rhin)



OBJET : Unité d'habitation de Marseille  
Lot III

Monsieur,

Je suis allée tournée d'inspection aujourd'hui 24 Décembre à l'Unité d'habitation du Boulevard Michelet.

Je me suis eu la tristesse d'avoir à constater vos manquements au contrat que vous avez signé avec nous : la tempête du 22 au 23 a arraché plus de 200 m<sup>2</sup> de votre couverture multicouches, roulant et retournant celle-ci comme une crêpe. Nous avons pris des photographies qui seront jointes au dossier.

Ceci semble provenir du fait que le joint vertical de dilatation n'a pas été réalisé, ce qui est une faute impardonnable.

Par ailleurs, vous avez laissé ce chantier dans un état d'inachèvement caractéristique : vos maçons n'ont pas réalisé les couches de protection du béton qui devaient rendre votre travail effectif.

En date du 22 Décembre, avant la tempête, M. Candilis a demandé à M. Kruth, votre représentant, de finir d'urgence vos travaux et de les protéger utilement; M. Kruth a répondu : "Je pars en vacances, je suis malade et ma santé passe avant le chantier".

Etant donné que votre Chef d'équipe est parti lui-même également en vacances, selon sa déclaration à M. Candilis, le lendemain de la tempête, c'est-à-dire hier 23 Décembre, vos travaux se trouvent à la merci des éléments. Aussi, ce matin, ai-je prié M. Digne, Ingénieur Principal du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme à Marseille, de venir constater avec moi les dégâts. Je lui ai demandé de prendre sans tarder les dispositions les plus draconiennes pour permettre de sauver notre chantier et de le mettre à l'abri de votre négligence. Il m'a déclaré vouloir le faire sans tarder. Il prendra donc les dispositions utiles mardi, et vous fera part de ses décisions.

Laissez-moi exprimer mon opinion personnelle dans une affaire comme celle-ci : je ne comprends pas qu'une firme qui se respecte puisse avoir agi ainsi. Elle jette le discrédit sur les méthodes modernes et porte ainsi une lourde responsabilité.

.../.../

M. Wogenscky, mon adjoint, et mes surveillants de chantier vous ont, à maintes reprises, mis en garde contre le danger que pourrait avoir votre incurie pour notre construction.

J'envoie copie de cette lettre à Monsieur Roux-Dufort, Délégué Départemental du Ministère de la Reconstruction à Marseille, à Monsieur Boulzaguet à Dijon, et enfin à Monsieur Claude Petit, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, qui, vous le savez, attache une importance capitale à l'introduction de méthodes nouvelles et efficaces de construire en France.



Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Corbusier

Marseille, le 24 décembre 1950.  
 M.L.C. 10/12

Monsieur Claudius PAPIT  
 1, rue Marcel Loyau  
 BOULEVARD S/ELINE



Monsieur le Ministre,

Je suis arrivé sur mon chantier de Marseille ce matin, pour constater les dégâts significatifs causés par la tempête du 22 au 23 décembre à la toiture de votre immeuble grâce à l'incurie de l'entreprise chargée de son étanchéité.

Je me permets d'attirer votre attention sur cette considération essentielle : c'est que cette entreprise a été chargée de l'exécution de ces travaux si délicats, en vertu du principe de l'adjudication restreinte au moins-disant.

Cette firme a enlevé le marché pour cause de publicité d'offre. En cours de route, elle s'est aperçue qu'elle avait fait un écart de trois à quatre millions sur un total de sept millions.

Les lenteurs fatales des réglementations officielles ne nous ont pas permis de gagner la course contre le contre des aléas prévisibles ou imprévisibles, et la tempête est arrivée sans que nous ayons pu obtenir la réalisation des mesures que nous réclamions de longue date. Aussi, me suis-je permis de convoquer ce matin, Monsieur Digne, Ingénieur Principal du Ministère de la Reconstruction à Marseille, et de lui demander avec insistance de prendre les mesures immédiates de salut, de façon à éviter en cette saison, tous risques d'aggravation des maux déjà accomplis, et permettant également de réparer le mal actuel.

C'est une pitié de voir nos efforts constamment bloqués par les nécessités administratives, qui sont fort respectables bien entendu, mais qui dans le cas de travaux spéciaux comme les nôtres, qui font appel à des méthodes nouvelles, devraient être munies de la souplesse nécessaire : l'Unité d'Habitation Le Corbusier est un chantier d'expérience. On ne laisse faire l'expérience technique, mais on ne se donne pas les moyens administratifs de réaliser cette expérience technique avec sécurité. De là,  
 .../.../

/ . / ... - 2 -

la situation difficile de mes représentants, obligés chaque jour de faire face à des situations qui ne sont pas parallèles aux événements techniques.

REPRODUCTION INTERDITE

Je n'est pas ici une plainte que je porte, Monsieur le Ministre, mais simplement un signe que je ne permets de vous faire pour que des méthodes nouvelles soient introduites dans l'entreprise et l'adjudication des travaux fassent appel à des méthodes modernes.



Je ne permets à ce sujet de vous remettre inclus la liste des lots (+5 lots) nécessaires à la réalisation de ce bâtiment, qui, en bonne politique, auraient dû être traités et signés tous en même temps et conduits synchroniquement, alors que les méthodes en cours (les nôtres aussi bien que celles du Ministère) nous ont obligés à les traiter successivement, sans cohésion, et en quelque sorte en dehors de toute responsabilité commune.

Cette responsabilité commune, ce serait un "contractant général", or, cette articulation ou cet organe n'existe pas en France actuellement, et il est même prohibé par le fait même de l'existence du principe des adjudications aux moins-disants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Corbusier

P.J. : Copie d'une lettre à l'entreprise AEP/11010  
Copie d'une liste des lots

23/1 "Remise aux propriétaires du Vieux Port  
du premier lot achevé de la Reconstruction.

51 Les élections législatives mar-  
quent un maintien du PC (30%) et un  
léger déclin du RPF (20%) qui repré-  
sente maintenant plus la droite clas-  
sique que le gaullisme.

9/1/51 Note établie par l'Atelier "pour la  
réunion chez le Ministre" et intitulée: "Pro-  
position Le Corbusier pour l'exploitation de  
l'Unité d'habitation de Marseille".  
VOIR DOC. EN ANNEXE.

4/2 A.PERRET rentre dans ses nouvel-  
les fonctions d'architecte en chef;  
examen immédiat des façades POUILLON  
DEVIN.

15/2/51 Lettre recommandée de WOGENSCKY aux  
entreprises à propos du paiement du monte-  
charge: "L'ensemble des entrepreneurs de ce  
chantier me fait regretter de plus en plus  
d'avoir servi d'intermédiaire dans cette af-  
faire...".  
15/2/51 Note de synthèse concernant la mission  
de l'ATBAT et l'ensemble des problèmes rencon-  
trés.  
VOIR DOC. EN ANNEXE.

10/3/51 Cabinet H.QUEILLE. C.PETIT reste  
au MRU.

\*1/3/51 et 15/3/51 planning des travaux  
8/3/51 Lettre de WOGENSCKY à M.GOYARD, chef  
de cabinet au MRU: "Ce planning nous permet-  
trait de prévoir l'occupation de l'Unité d'ha-  
bitation à partir du 1° octobre... si les ser-  
vices du Ministère de leur côté peuvent res-  
pecter les délais indiqués sur ce tableau  
pour les formalités administratives".

9/4/51 La ville passe convention avec  
l'OPHLM pour la construction de loge-  
ments sur les terrains de la Grande  
Bastide, à Sainte Marthe et à La Ma-  
rine.



ATELIER  
LE CORBUSIER  
35, rue de Sèvres  
Paris-6<sup>e</sup>-Lit. 99-62

01 - 2 -

Etabli pour la réunion  
du 9 Janvier, chez le Ministre  
1951

PROPOSITION LE CORBUSIER  
POUR L'EXPLOITATION DE  
L'UNITÉ D'HABITATION DE  
MARSEILLE

A.- CESSION

La cession présente deux aspects :

I<sup>er</sup> - Cession faite à des particuliers par l'Etat ( l'Etat étant au début propriétaire exclusif ).

II<sup>er</sup> - Cession entre particuliers.

AI.- CESSION PAR L'ETAT.

I<sup>er</sup> Cession des appartements :

Les 321 appartements de l'Unité d'Habitation seront soit vendus par l'Etat (achat direct ou par dommage de guerre), soit vendus par location-vente.

Les co-propriétaires formeront une société immobilière propriétaire de l'Unité d'Habitation. (Voir plus loin société A).

Les circulations (rues intérieures, halls, ascenseurs, escaliers, dépôts, etc...) et certains services non vendus seront propriété commune de la société. Le prix en sera réparti entre les différents appartements ou locaux vendus.

Pour éviter d'alourdir le prix des appartements de la part correspondante, certains services commerciaux loués et concédés, mais non vendus, ou certaines installations telles que la portion de voirie incluse dans l'immeuble, ou encore les pilotis et terrain artificiel, pourraient éventuellement rester propriété de l'Etat.

..../...





2e Cession des services commerciaux ou non commerciaux.

Les différents services sont étudiés séparément :

- 1 - Restaurant - (niveau 17) - doit être vendu, avec le bar sur le toit-terrasse.
- 2 - Grand magasin d'alimentation. (niveau 7) - doit être vendu à un organisme tel que "Casino" avec obligation de fournir aux habitants toute la nourriture courante et quotidienne nécessaire (pain, viande, poisson, charcuterie, légumes, fruits, crèmerie, conserves, vins et boissons, triperie, gibier, etc...) au prix des autres succursales du même organisme, et d'organiser un système de livraison dans les appartements.
- 3 - Plats cuisinés et crèmerie chaude. (niveau 7) - peut être vendu au même organisme que 2 avec obligation de vendre des plats cuisinés et de servir des repas bon marché aux habitants. Ce service commercial peut être éventuellement loué et concédé.
- 4 - Bureau de poste auxiliaire. (niveau 8) - à mettre au point avec le ministère des P.T.T.
- 5 - Boutiques commerciales. (niveau 8) - vente ou concession éventuelle de certaines boutiques, telles que bureau de tabac, marchand de journaux, papeterie, librairie, droguiste, fleuriste, corsetier, etc.
- 6 - Salon de lavage. Repassage. Teinturerie. (niveau 7 ou 8) - vente ou concession à un organisme qui installera et exploitera un salon de lavage, de repassage, d'entretien de teinturerie.
- 7 - Crèche et Jardin d'enfants. (niveau 17 et toit-terrasse) - à étudier avec les ministères de la Santé et de l'Éducation Nationale.
- 8 - Büros de consultation médicale et de dentiste. Peuvent éventuellement être organisés au niveau 7 ou 8. A vendre, à louer à un médecin et à un dentiste.
- 9 - Club sportif comprenant : Gymnase, salle de club, vestiaires, douches. (toit-terrasse) - l'ensemble du club est à vendre ou éventuellement à céder à un exploitant de club.



REPRODUCTION INTERDITE

10 - Hôtel de chambres d'hôtel. (niveau 7) - 16 chambres - doit être placé directement par le service...

11 - Salles de cinéma. Niveau 7

12 - Livraison de plats dans les appartements.

13 - Services de cuisine

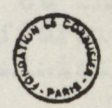
14 - Services de cuisine

15 - Services de cuisine



- 10 - Hôtel de chambres d'amis. (niveau 7) - 16 chambres - sera exploité directement par le service de gérance. Les chambres seront louées uniquement aux habitants des appartements ~~et comme~~ (chambre de passage seulement (chambres d'amis)).
- 11 - Clubs de jeunesse et salles de culture et de loisirs. Une dizaine de salles au-dessus et en dessous de chaque station d'ascenseurs.  
A étudier en liaison avec des organisations comparables déjà existantes.
- 12 - Salles de dépôts. Caves. Seront louées aux habitants qui en feront la demande par le service de gérance.
- 13 - Livraison de glace dans les appartements. Etudier une concession à donner à une entreprise de glace. Les habitants s'abonneront eux-mêmes à l'entreprise.
- 14 - Parc - jardinage et entretien. Etudier la possibilité que la ville crée un parc public autour de l'Unité.
- 15 - Services de gérance proprement-dit et prestations. Exploités en régie directe par la gérance : comprennent essentiellement :  
Portiers du hall d'entrée.  
Liftiers des ascenseurs.  
service de nettoyage (halls, rues intérieures, escaliers, ascenseurs, vitrages, etc...) et entretien.  
Services mécaniques, dirigé par un chef mécanicien :  
chaufferie.  
groupe électrogène.  
ventilation.  
équipement électrique.  
filtres à fumée.  
station de pompage.  
évacuation des ordures.  
entretien et petites réparations.

REPRODUCTION INTERDITE  
à ce haut qu'il



A II - CESSION ENTRE PARTICULIERS.

La vente ou la location des appartements ou services commerciaux devenus propriétés particulières resteront toujours possibles. Elles devront toutefois être faites, non pas directement par le propriétaire particulier, mais par l'intermédiaire de la société immobilière (voir plus loin société A). Le nouveau propriétaire ou locataire devra accepter le cahier des charges d'exploitation.

...



**B - DIRECTION ET EXPLOITATION.**

L'étude doit porter sur la répartition de la Direction et de l'Exploitation de l'Unité d'Habitation entre deux sociétés :

**SOCIÉTÉ A.** Société immobilière : sera propriétaire de l'Unité d'Habitation et rassemblera les copropriétaires des appartements ou des services commerciaux vendus.



Son rôle sera essentiellement de vendre les appartements. Les copropriétaires désirant vendre ou louer leur appartement devront le faire par l'intermédiaire de la société A.

Le passage progressif, au fur et à mesure de la vente des appartements, de la propriété de l'Etat à la propriété de la société A doit être étudié.

**SOCIÉTÉ B.** Société d'exploitation : composée exclusivement des habitants de l'Unité d'Habitation, qu'ils soient ou non copropriétaires, à l'exclusion des copropriétaires n'habitant pas leur appartement.

Le rôle de cette société sera essentiellement de diriger l'exploitation, notamment les services n° 15 définis ci-dessus, et éventuellement d'exercer un contrôle sur l'occupation des appartements et le fonctionnement des services commerciaux vendus ou concédés.

La société B tiendra la comptabilité des frais et charges d'exploitations qu'elle répartira entre les différents habitants. Elle déléguera ses pouvoirs à un administrateur directeur qualifié.

**Cahier des charges :** Un cahier des charges sévère et précis est à établir, qui définira les droits et obligations des copropriétaires d'une part, des habitants (propriétaires ou locataires) d'autre part. Un cahier des charges est également à établir pour les services commerciaux vendus ou concédés.

Des sanctions sont à prévoir contre les copropriétaires ou habitants locataires qui ne respecteront pas les cahiers des charges.



UNITE D'HABITATION LE CORBUSIER A MARSEILLE

NOTE concernant la mission de l'ATBAT  
-----

Dès la décision de mise en exécution de l'Unité d'Habitation LE CORBUSIER à Marseille, un contrat direct entre le M.R.U. et l'ATBAT était à l'étude.



REC. 1000  
UNITE

Ce contrat avait pour but, d'une part, de faire état des contrats et conventions passés directement entre l'ATBAT et les Entrepreneurs, en vertu des premiers Cahiers des Charges, et, d'autre part, de déterminer le rôle et la rémunération de l'ATBAT concernant tous les autres corps d'Etat pour lesquels ce bureau technique devait être rémunéré directement par le M.R.U.

Après deux ans de discussion entre le M.R.U. et l'ATBAT, un premier texte de contrat a été établi et proposé à la signature de M. LEFEBVRE, gérant de l'ATBAT, le 13 Août 1949. Ce contrat a été remanié par la suite et un texte, tenu pour définitif, fut signé par M. LEFEBVRE en Octobre 1949.

Pour des raisons administratives, le contrat ATBAT / M.R.U. n'a été notifié que le 12 JUILIN 1950, c'est-à-dire après trois ans de discussions, un an après la signature et quatre mois avant son expiration.

Le texte définitif dudit contrat, c'est-à-dire celui qui a été signé par M. LEFEBVRE en Octobre 1949 et approuvé par le M.R.U. en Juin 1950, indique, à l'article VIII :

- " DELAIS. - Un planning, concernant le début des
- " travaux de chaque corps d'état et la fin desdits travaux
- " précise l'engagement de la part de l'ATBAT de réaliser les
- " études, de façon à ce que ce planning soit respecté et que
- " tous les travaux soient terminés le 31 Octobre 1950."

Il s'agit donc de savoir si l'ATBAT a respecté ou non son engagement de fournir à temps les dossiers techniques et renseignements.

Il s'agit également de déterminer quelles sont les causes du retard de remise de certains dossiers et jusqu'à quel point l'ATBAT peut être tenue pour responsable.

Voyons les faits :

En l'absence de toute mission officielle, - donc à ses risques et périls, - sans aucune aide financière du M.R.U., en avançant des frais considérables, dès le mois de Septembre 1949, l'ATBAT a remis aux Architectes toutes les études et a fourni tous les renseignements permettant de lancer les adjudications pour tous les corps d'état, sauf quatre, à savoir :

. / .

- ELECTRICITE
- CHAUFFERIE
- EGOUTS et EVACUATION des ORDURES MENAGERES
- AMENAGEMENT DU TERRAIN.

Il est à noter, en ce qui concerne le lot ELECTRICITE, qu'au mois de Septembre 1949, l'ATBAT avait fourni aux architectes le dossier technique concernant les appartements.

Il restait également au mois de Septembre 1949, l'étude de l'escalier NORD et de l'escalier de pompiers.

Il est sans intérêt de rechercher les dates exactes auxquelles tel ou tel dossier, tel ou tel renseignement, ont été mis à la disposition des architectes, car, jusqu'au mois de Septembre 1949, les architectes et les ingénieurs travaillaient dans le même local. Les dossiers étaient donc mis à la disposition des premiers au fur et à mesure de leur établissement, sans que les dates de remise soient consignées ou précisées par une correspondance quelconque.

Par ailleurs, avant le mois de SEPTEMBRE 1949, aucune raison ne motivait la tenue d'un registre quelconque mentionnant les dates de remise des dossiers, pas plus d'ailleurs après cette date, car tous les renseignements et dossiers avaient déjà été fournis aux architectes.

Les faits sont incontestables :

1° - Tous les dossiers et renseignements devant être remis aux architectes, avant SEPTEMBRE 1949, l'ont été, le planning du contrat faisant l'état des choses existant à cette époque.

2° - Tous les autres dossiers et renseignements devant être fournis entre le mois de Septembre 1949 et le mois d'Octobre 1950 (sauf les quatre mentionnés plus haut) ont été fournis avant le mois de septembre 1949.

Les délais d'exécution des travaux de chacun des corps d'état ne devant pas dépasser un an, d'après le planning, il est incontestable que l'ATBAT a scrupuleusement rempli ses engagements en tout ce qui concerne lesdits corps d'état et aucun reproche ne peut lui être adressé pour le retard apporté dans la finition des travaux de ceux-ci.

Les preuves de ce qui est écrit plus haut sont patentées, à savoir :

A) - Au mois de NOVEMBRE 1949 (mil neuf cent quarante neuf) MM. WOGENSCKY et BODLIANSKY ont fait le point de toutes les études et renseignements qui restaient à fournir par l'ATBAT à cette époque, pour permettre le lancement des adjudications. Ils ont constaté qu'il ne restait que les quatre lots cités ci-dessus et l'escalier NORD. (Voir les copies des lettres ci-jointes, soit :

. / .

- Lettre de M. Bodiansky à M. Wogensoky du 5 Juillet 1950; (copie de cette lettre a été adressée à M. LEONARD du M.R.U.)

- Lettre de M. Wogensoky à M. Lefèvre du 14 Septembre 1950;

- Lettre de M. Bodiansky à M. Wogensoky du 25 Septembre 1950.

B) - Depuis l'établissement du premier projet de contrat (Août 1949) et jusqu'à ce jour, aucune réclamation, rappel ou observation d'aucune sorte, n'ont été adressés à l'ATBAT concernant la remise des dossiers ou renseignements, ni par les architectes, ni par l'Administration, et pour cause: tous les dossiers et renseignements utiles étaient déjà fournis.

C) - Depuis le début du chantier et jusqu'à ce jour, aucune réclamation, rappel ou observation d'aucune sorte, n'ont été formulés ni par les Architectes, ni par l'Administration, ni par les Entrepreneurs concernant la remise en temps voulu, par l'ATBAT, de tous les plans d'exécution et, en général, de tout ce qui concernait la mission confiée à l'ATBAT.

Le seul fait que, pas une des nombreuses entreprises n'ait soulevé aucune objection ni formulé aucune réclamation envers l'ATBAT, est un fait unique, prouvant par lui seul qu'elle a scrupuleusement rempli, en temps voulu, toutes ses obligations. En effet, les entrepreneurs n'auraient pas manqué de faire leurs réserves en cas de retards pouvant être imputés à l'ATBAT.

Il reste donc à examiner, à l'heure actuelle, le cas des quatre lots énumérés à la page 2 de la présente note, ainsi que les deux escaliers.

Nous commençons par les corps d'état qui peuvent être mis immédiatement hors de discussion :

- I° Escalier Nord :

L'escalier NORD n'est pas un lot distinct : c'est un travail supplémentaire imputé au LOT N° I. L'étude de cet escalier fut suspendue pendant près d'un an par le M.R.U. Ce n'est que le 16 MAI 1950 que les Architectes ont fait savoir à l'ATBAT la décision du Ministère concernant ledit escalier.

Les plans d'exécution ont été fournis le 30 JUIN 1950 et l'escalier terminé à la fin du mois d'août 1950. Ce travail, qui n'influençait aucunement l'exécution des autres corps d'état, était donc de toute façon terminé avant le 1er OCTOBRE 1950 et, par ce fait, doit être placé hors de discussion.



• / •

- 2° Escalier des Pompiers :

L'exécution de cet escalier métallique pouvait et pourra être faite à tout moment sans qu'elle influence d'aucune façon les autres corps d'état.

Son étude, correspondant à quelques jours de travail d'un dessinateur, est terminée depuis de longs mois. Cependant elle ne peut être remise aux Architectes, avant la fin des études faites par l'E.D.F. relatives à l'arrivée haute tension, ainsi que la fin de l'étude de l'électrification de la Gérance; elle est subordonnée également à l'étude de la station de pompage - dernièrement déplacée, suivant le désir des architectes, à l'intérieur du bâtiment. Ces études influencent le départ de l'escalier de pompiers.

Cet ouvrage est donc mis également hors de discussion.

- 3° Aménagement du terrain :

Aucun projet architectural ou étude n'ayant été communiqués à l'ATBAT, jusqu'à ce jour, ce bureau d'études n'a pu, par conséquent, fournir aux architectes aucun dossier technique.

Il nous reste donc à examiner le cas de ces trois lots :

- a) Electricité (sauf pour les appartements, déjà remis aux architectes) et Poste de Secours DIESEL.
- b) Chaufferie.
- c) Egoûts.

Les études de ces trois lots sont intimement liées et ne peuvent être faites séparément, ainsi qu'il est écrit aux § 2 et 3 de la lettre de M. Bodiansky à M. Wogensky, du 5 Juillet 1950.

Or, toutes les études de l'électrification et de la chaufferie ont été suspendues jusqu'au 26 MAI 1950, date à laquelle les architectes ont fait connaître à l'ATBAT la décision de Monsieur le Ministre au sujet de la convention passée entre le M.R.U. et l'E.D.F.

Après connaissance de cette décision, l'ATBAT a fourni aux architectes, dans des délais extrêmement courts, les dossiers techniques suivants :

- 1° - Egoûts et Poste de collecte (17 Juillet 1950)
  - 2° - Chaufferie (7 Juin 1950)
  - 3° - Poste de Secours Diesels (10 Juillet 1950)
  - 4° - Colomes montantes-abonnés (26 JUILLET 1950)
- / •

./.

Par ailleurs, et bien avant le 26 MAI 1950, l'ATBAT a fourni, en FEVRIER 1950, tous les renseignements nécessaires pour l'installation des tubes de passage des colonnes montantes, afin de ne pas retarder la construction des appartements.

L'ATBAT ne veut pas prétendre qu'en quelques jours elle a étudié et établi les dossiers en question. Ces études, longues et coûteuses, ont été préparées bien à l'avance, parallèlement aux autres études correspondant à la station électro-thermique autonome proposée par M. Bodiansky le 27 Septembre 1949, mais leur envoi avait été suspendu dans l'attente de la décision de Monsieur le Ministre.

A l'heure actuelle, seul le dossier concernant l'électrification générale de la maison, entre l'arrivée de la haute tension et les bases des colonnes montantes, ainsi que celui de la gérance ne sont pas encore remis aux architectes, pour les raisons exposées ci-après :

a) Comme il est dit plus haut, toutes les études concernant l'électrification ont été suspendues jusqu'au 16 MAI 1950, date à laquelle les Architectes nous ont fait connaître la décision de Monsieur le Ministre et l'étude de ce lot, de première importance, a été immédiatement commencée.

Cette étude fut constamment retardée par des manque de renseignements et par le fait qu'elle devait se faire parallèlement avec l'étude des installations restant à la charge de l'E.D.F., et à faire par cet organisme.

C'est ainsi que ce n'est que le 27 NOVEMBRE 1950 que nous avons reçu la copie de la Convention passée avec l'E.D.F. Au mois de Décembre 1950, des renseignements de première importance nous manquaient encore et, même à l'heure actuelle, nous ne connaissons pas encore le résultat de l'étude de l'installation des transformateurs, étude qui est à la charge de l'E.D.F., ainsi également que l'étude définitive de l'arrivée et du tableau de haute tension.

Les dernières modifications apportées par les Architectes au sujet de l'emplacement de la station de pompage, ont également retardé notre étude de l'électrification de la gérance. Certaines précisions concernant les besoins en force et lumière pour les magasins, les buanderies, la terrasse, etc..., nous manquent encore aujourd'hui.

Tout technicien averti comprendra qu'il est impossible d'achever une étude de qualité dans ces conditions.

Nous ne signalons ci-dessus que les principales causes du retard apporté à ces études, retard dont nous sommes les premières victimes. Ce sont là des faits connus de tous les intéressés : Administration, Architectes et nous-mêmes.

./.

./.

Nous croyons utile de résumer la présente note de la façon suivante :

A) Pour tous les lots, sauf pour les quatre cités à la page 2 de la présente, l'ATBAT a fourni tous les dossiers, ou tous les renseignements permettant de préparer les dossiers d'adjudication, avant le mois de SEPTEMBRE 1949, c'est-à-dire plus d'un an avant la date prévue pour l'achèvement des travaux.

Aucun de ces lots ne demandait un délai d'un an pour être exécuté. L'ATBAT ne peut être nullement tenue pour responsable du retard apporté à leur exécution.

B) L'étude des trois lots : ELECTRICITE, CHAUFFAGE, EGOUTS, a été suspendue jusqu'au 16 MAI 1950, c'est-à-dire pendant neuf mois. Dès que la décision de Monsieur le Ministre a été notifiée à l'ATBAT, ce bureau technique a fourni tous les renseignements correspondants à ces lots dans un délai extrêmement court, sauf en ce qui concerne l'électrification générale de l'immeuble et celle de la gerance, dont l'étude se poursuit dans les conditions exposées plus haut.

C) Jusqu'à ce jour, l'ATBAT n'a aucun renseignement au sujet du plan d'aménagement du terrain. Elle n'est donc pas en mesure d'entreprendre l'étude correspondante.

D) Il est incontestable que, dans des conditions exceptionnellement difficiles, l'ATBAT a scrupuleusement rempli toutes ses obligations et si, à l'heure actuelle, le chantier se trouve dans un très grand retard par rapport au plaming, aucun reproche ne peut être adressé à l'ATBAT, de ce chef.

En fait, et sans vouloir accuser quoi que ce soit, l'ATBAT ne peut pas être tenue pour responsable du fait que certains lots pour lesquels les dossiers ou renseignements techniques ont été fournis il y a plus d'un an (électrification appartements), n'ont pas encore fait l'objet d'adjudication; il en est de même pour d'autres lots, tels que : égouts et poste de secours Diesels, car ce n'est que six ou sept mois après la remise des dossiers techniques que nous venons d'être saisis de quelques demandes de renseignements, ou informés de modifications de peu d'importance.

Il est possible - mais ce n'est pas à nous d'en juger - que tout cela ne pouvait pas être fait plus vite, mais il serait inconcevable que l'ATBAT en supporte les conséquences en endossant les frais généraux de toutes ces études retardées et en continuant, à ses frais, la surveillance d'un chantier dont, à l'heure actuelle, personne ne peut, à six mois près, préciser la date d'achèvement.

PARIS, 15 FEVRIER 1951

24/5/81 Loi ouvrant les prêts de la Caisse des Dépôts aux organismes HLM "pour remplacer les taudis par des logements neufs".

5/51 La revue du C.M. relate l'inauguration des 7 premiers kilomètres de "l'autostrade" Nord.

4/5/51 La ville s'interroge sur un emprunt permettant "l'acquisition de terrains nécessaires à la réalisation d'opérations d'urbanisme et de programmes de construction et d'équipement".

8/5/51 Lettre de WOGENSCKY à SPINETTA, directeur de la Construction concernant le lot XXXII Aménagement du Parc.

9/5/51 Lettre de WOGENSCKY à MEYER-HEINE, inspecteur général de l'urbanisme sur l'urbanisation des quartiers Sud: "Je tiens à vous préciser que j'ai entièrement terminé le travail que vous m'avez confié... Je me permets toutefois de vous rappeler que je n'ai jusqu'à présent non seulement reçu aucune rétribution pour ce travail, mais que je ne suis en possession d'aucun contrat et d'aucune commande pour cette étude".

23/5/51 Lettre de WOGENSCKY au Délégué départemental du MRU: "Je tiens à vous dire... qu'il est en réalité très difficile, pour ne pas dire impossible d'analyser les causes des retards des différents corps d'Etat... Si une part des retards peut incomber incontestablement aux architectes, aux entrepreneurs, aux ingénieurs, je crois d'ailleurs indéniable qu'une large part incombe également à l'administration et les délais qui se sont écoulés à plusieurs reprises entre le dépôt au Ministère des dossiers de mise en concurrence et la signature des marchés pourraient en témoigner. Je puis toutefois vous dire.. que tous ceux qui se sont trouvés collaborer à ce chantier... ont fait preuve de la meilleure bonne volonté...".

Suit une analyse détaillée lot pat lot.

4/7/51 Note de l'ATLC à Mr le délégué départemental du MRU à Marseille concernant les questions en instance pour l'avancement du chantier.  
Point sur les adjudications des lots:  
VII-XX/D-XXI/A-XXI/B-XXVI/A-XXVI/B-XXX-XXXI/B-XXXI/C-XXXII



---

30/7/51 Le C.M. se penche sur le problème de l'habitat et envisage "un programme de construction de cités jardins".

27/7/51 Lettre de WOGENSCKY à MEYER-HEINE "relançant" la question de "l'urbanisation du quartier autour du Bd Michelet".

---

11/8/51 Cabinet PLEVEN. C.PETIT reste au MRU.

8/51 N° spécial de la revue municipale avec:

- Introduction de CARLINI
- Le plan d'urbanisme à travers les âges par J.BILLIQUOD
- Un projet de rénovation des vieux quartiers au XIX° par P.GUEYRAUD
- Le plan directeur des aménagements de la ville par G.MEYER-HEINE
- La réalisation du plan d'urbanisme par R.MALCOR

---

4/9/51 Lettre de C.PETIT à WOGENSCKY: "Je disposais d'un quart d'heure à Marseille vendredi dernier et naturellement je suis allé faire un tour à la maison... La personne qui m'accompagnait (la felle du général de la région militaire de Toulon) a été agréablement surprise de voir que ce qu'elle constatait ne correspondait pas avec les critiques acerbes qu'elle avait entendues autour d'elle... Au jeune homme que j'ai reconstruit, j'ai demandé combien d'ouvriers travaillaient dans l'immeuble qui me paraissait assez désert. Il m'a répondu 140. J'ai pensé que 140 pour 330 appartements, cela ne faisait pas beaucoup plus d'un ouvrier pour 3 logements. J'ai voulu vous dire une fois de plus ma crainte de voir trainer en longueur ce chantier. C'est un millier d'ouvriers au minimum qui devraient être occupés sur ce chantier".

---

---

12/9/51 Lettre de WOGENSCKY au L.C.: "Le Ministère m'écrit pour me demander s'il est possible de prévoir une école sur le terrain à côté de l'Unité?".

---

\*3/10 et 6/10/51 cf p. 34 bis  
8/10/51 Lettre de WOGENSCKY au délégué départemental concernant l'urbanisation des quartiers Sud.

VOIR PLAN EN ENNEXE.

8/10/51 Note de WOGENSCKY à MASSON.

VOIR DOC. EN ANNEXE.

8/10/51 Lettre de WOGENSCKY à MEYER-HEINE à propos des quartiers Sud: "Je suis tout à fait désolé de la succession de malentendus intervenus entre nous... Pour éviter tout malentendu, j'adresse officiellement l'ensemble de l'étude au Délégué départemental. C'est en effet celui-ci qui par une lettre du 29 juillet 1950 m'avait demandé ce travail".

\* 18/10/51 cf p. 34 bis

---

2/11/51 Lettre de LEFEBVRE (ATBAT) à WOGENSCKY: "Je vous serai obligé de me faire savoir ... la date limite à laquelle un représentant technique de l'ATBAT est nécessaire pour la surveillance du chantier... Nous nous étions déjà entretenus avec M.Digne et celui-ci nous avait fixé comme date limite le mois de février".

5/11/51 Lettre de WOGENSCKY à LEFEBVRE confirmant la précédente, mais ajoutant la nécessité de procéder à certains réglages après février.

20/11/51 Lettre de C.PETIT à L.C. interdisant "sauf dérogation dûment motivée et signée de vous ou de moi-même" la visite du chantier pendant l'achèvement des travaux.

\* 20/11 et 21/11/51 cf p. 34 bis

M.S. N° 428

SECTEUR THEORIQUE

7 31 - 18  
122 - 1

REPRODUCTION

URBANISATION  
de  
MARSEILLE-SUD (Michelet)

SECTEUR THEORIQUE  
HABITATION

- A : Grande rue
- B : Unites collectives verticales :
  - a) type Michelet
  - b) " " " "
- C : Maisons familiales avec jardins individuels et terrains communs pour l'enfance.
- D : Agglomération existante.
- E : Bandes vertes (écoles, sports, promenades, clubs)

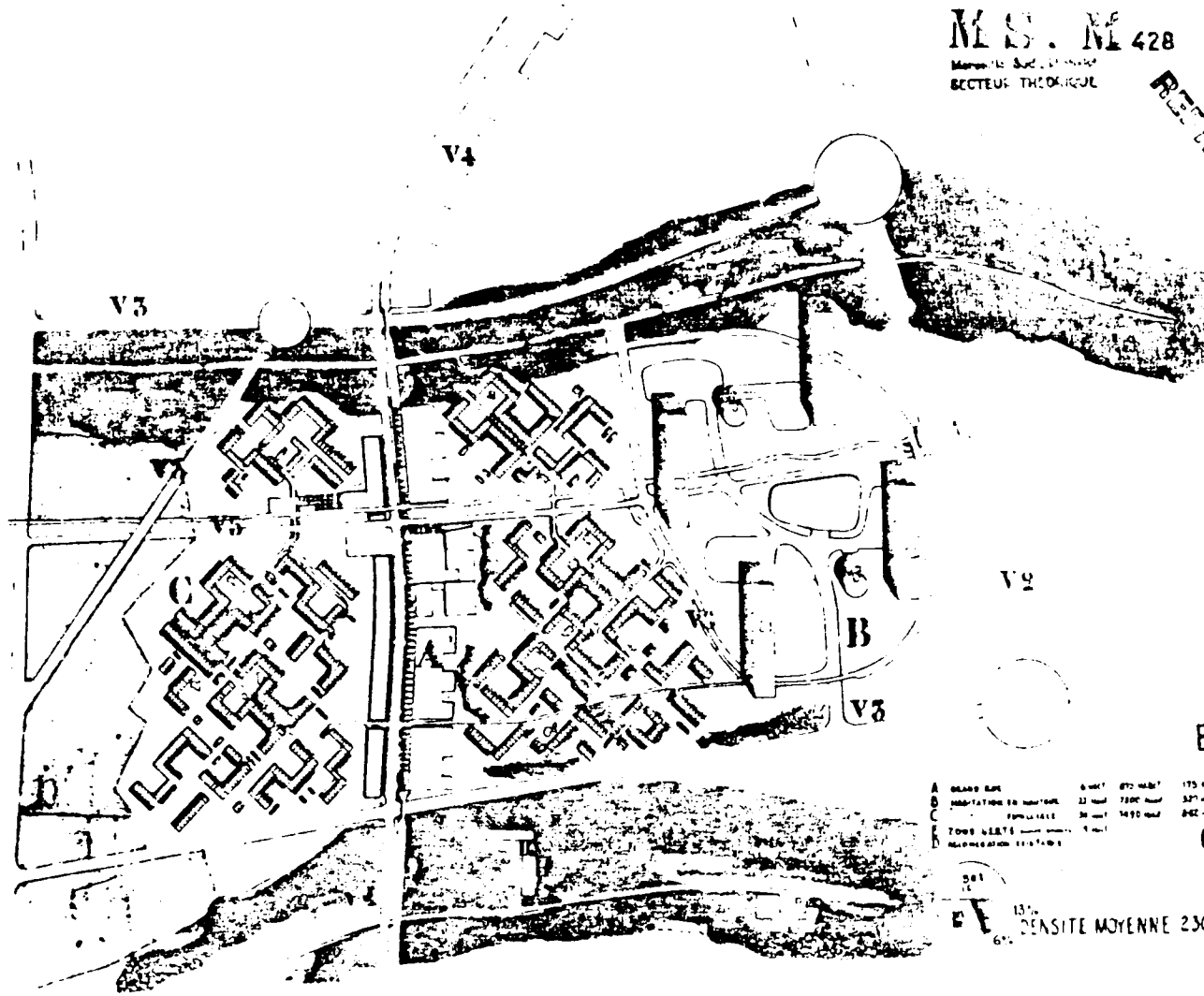
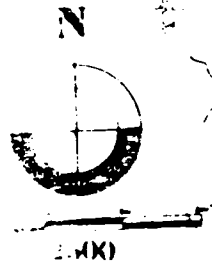
PARTICULARITES

- B Parc  $\frac{6000}{377} = 24M^2/pers$
- B Volume bâti  $\frac{70000}{377}$
- Circulation  $\frac{1300}{377}$
- C Pelouse  $\frac{6600}{760} = 25M^2/pers$
- C Volume bâti  $\frac{16000}{760}$
- Circulation  $\frac{1600}{760}$

A	GRAND RUE	6000	672 hab/ha	175 hab/ha
B	UNITE COLLECTIVE VERTICALE	377	7000	377
C	MAISON FAMILIALE	760	1450	242
D	TOUTES UNITES			
E	AGGLOMERATION EXISTANTE			

DENSITE MOYENNE 230E

DENSITE MOYENNE  
DE A B C E =  
230 Hab/hect.



A l'attention de Monsieur MASSON



OBJET : Lot XXXII - parc

Je reçois ta note du 6 octobre concernant l'entretien avec M. LIENNARD

1<sup>o</sup>/ Il faut intervenir avec toute l'énergie nécessaire auprès de tous les entrepreneurs pour qu'ils débarrassent le terrain et qu'ils rassemblent leurs bureaux en un endroit désigné par toi. Peut-être pourrais-tu conserver une baraque à un endroit où cela ne gênerait pas pour les routes, les canalisations ou les allées du parc. Dans cette baraque, l'ensemble des entrepreneurs se grouperait, ayant chacun un petit bureau qui doit maintenant suffire à chacun d'eux. (on au minimum ?)

2<sup>o</sup>/ Il est possible de travailler dès maintenant sur les terrains appartenant à Mallet jusqu'au mur se trouvant juste sous sa maison. Demande pour cela ~~sa~~ confirmation à Digne, mais j'avais bien indiqué que nos routes devaient passer sur ce terrain.

Si je ne me trompe pas, seule la jouissance de son jardin potager et de sa maison lui a été conservée, c'est à dire les terrains se trouvant du côté ouest de sa maison. Mais nous pouvons travailler sur tout ce qui se trouve à l'est de sa maison. Demande également, si nécessaire, une autorisation au Délégué Départemental.

3<sup>o</sup>/ Envoie-moi de toute urgence un relevé exact de la position du bâtiment sur le terrain pour que je rectifie les différents tracés des routes. Relève également l'emplacement exact de l'égout fait par Brunet et en accord avec Brunet l'implantation du poste d'évacuation des ordures.

Cette rectification du plan d'aménagement du terrain résoudra en même temps la question des tirages illisible dont tu me parles dans ta note du 4 octobre.

J'ai trop de travail avec Le Corbusier avant son départ pour les Indes pour venir cette semaine. Je viendrai probablement passer une journée la semaine prochaine.

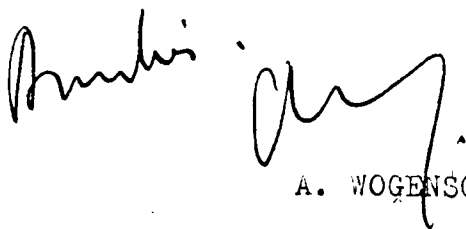
Conclusion pour le parc : il ne faut pas retarder les délais, mais obtenir, d'une part, le déplacement des baraques gênantes, d'autre part, de pouvoir travailler immédiatement sur les terrains Mallet à l'ouest et au sud de sa maison.

...

P.S. Je te rappelle que j'avais fait une circulaire à tous les entrepreneurs pour le déplacement de leurs baraques. Mme Amédéo doit pouvoir la retrouver.

Il faut si nécessaire, demander au M.R.U. d'intervenir pour obtenir rapidement satisfaction, avec éventuellement retenu sur situation de travaux, ou refus de réception provisoire, tant que le chantier n'est pas déblayé.

Paris, le 8 Octobre 1951

  
A. WOGENSCKY

- \* 3/10/51 Note de Wogensky à Andréini à propos de l'éclairage du Parc (gestion privée)
  - \* 6/10/51 ATLC Marseille (Masson) C.R. de l'entretien du 5/10/51 avec Mrs LIENARD et LOUIS ( Direction des Routes économiques) concernant l'implantation des voies, du réseau d'assainissement et de l'immeuble lui-même.DOC. en ANNEXE  
...)  
... ) cf p. 34  
...)
  - \* 18/10/51 Lettre de Wogensky à Mr CLAUDIUS-PETIT à propos de la pollution causée par l'usine de savons et huiles contigüe à l'U.H. de Marseille.
- 

- \* 20/11/51 Lettre de Wogensky à Mr PAOLI (cabinet du M.R.U.) à propos du marché spécial de maçonnerie artisanale.
- \* 21/11/51 Note de Wogensky à l'attention de l'équipe de Marseille concernant la répartition des couleurs de base des appartements décidées par Le Corbusier.

LE CORBUSIER  
BUREAU DE MARSEILLE  
100 Bd Michelet, 280  
TÉL. PR. 81-74

COMpte-RENDU DE L'ENTRETIEN DU 5 OCTOBRE 1951  
AVEC Messieurs LIENARD et LOUIS (Directeur des  
Routes Economiques)

Après examen des travaux pouvant être effectués actuellement, nous sommes arrivés aux conclusions suivantes :

- 1°) Impossibilité de commencer les autoroutes dès maintenant, le baraquement BAC se trouvant d'une part installé sur la route "camions" et l'horticulteur Mallet occupant en grande partie l'emplacement de l'autoroute et du parking.
- 2°) Impossibilité de commencer le réseau d'assainissement d'une façon continue pour les raisons suivantes :
  - a) - Côté Est : Seul tronçon réalisable, en le déplaçant de 5 mètres vers le bâtiment, pour éviter le baraquement BAC. J'ai donné mon accord pour cette modification.  
L'entrepreneur ne veut exécuter cette partie sans faire les ramifications actuellement impossibles en raison des baraquements BAC, LAURENT BOUILLET, BARBERIS, OTIS-PIFRE, MIONE, S.N.C.T., CHARMASSON (Entrepôt en partie).
  - b) - Côté Sud : Impossibilité avant finition chaufferie.
  - c) - Côté Ouest : Conduit principal et ramifications chez Mallet.

CONCLUSIONS : Je ne vois guère la possibilité de commencer ce mois-ci et je pense qu'il faut envisager un report du délai d'un mois.

Nécessité d'assigner d'urgence un emplacement nouveau pour les baraquements à déplacer.

Je donne ordre à toutes les entreprises sus-nommées de déplacer ou supprimer leur baraque pour le 30 Octobre. Tout ceci ne va pas se faire sans heurts ni obstructions. Je crois nécessaire de réunir tous les entrepreneurs lors de ton prochain séjour.

S'assurer au M.R.U. que MALLET est en voie d'expropriation, et tout d'abord autorisation doit nous être donnée de passer sur son terrain dès maintenant pour tous les travaux à effectuer. Sa maison peut subsister encore, nous arrivons je crois, avec l'autoroute, jusqu'en bordure de sa propriété. Je vais en avoir confirmation par le jalonnement en cours.

.../.../

Erreur d'implantation sur notre plan : l'axe longitudinal de l'immeuble prolongé en bordure nord du terrain se trouve effectivement à 24 mètres du Brd Michelet, alors que nous sommes à 42 mètres sur le plan.

Tous ces renseignements vont être confirmés par M. LIENARD.

Veux-tu me donner une réponse téléphonique avant toute démarche de ma part.

Marseille, le 6 Octobre 1951  
Jm/LA

  
J. Masson

P.S. : Le lit de la Gouffone ne peut être sensiblement approfondi. La seule solution possible est d'envisager son élargissement.



---

12/51 In Revue municipale, article sur l'aménagement des terrains de la Bour- se, nomination de DE MAILLY et com- taire: "L'espoir de l'administration est de mettre fin à des discussions qui ont trop longtemps duré et de per- mettre à très bref délai le commence- ment d'une réalisation qui doit être un travail d'équipe pour les architec- tes de notre ville comme pour l'ensem- ble des administrations, des techni- ciens et de la population".

---

Fin 51 ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX  
VOIR DOC. EN ANNEXE

TABLEAU d'identification des entreprises adjudicataires  
avec  
état d'avancement des travaux fin 1951

DT: ordre de  
- début des travaux

PC  
délai contractuel

FT  
fin des travaux

52 - 11 1

N° des LOTS	DEFINITION	ADJUDICATAIRES
LOT I	Béton armé coulé sur place ? DT 27/1/47 DC 13 mois FT 1/8/50 34 mois	CONSTRUCTION MODERNE FRANCAISE 88, rue Judaique - Bordeaux (Girond)
LOT II	Béton vibré préfabriqué DT 16/3/48 DC 12 mois FT	TRAVAUX DU MIDI - 2 rps Dejean Marseille (B. du R)
LOT III/A	Etanchéité DT 14/2/50 DC 6 mois FT	ASPHALTOID - Chemin des Verriers Petit Bernard - Dijon (Côte d'Or) Seuralite - 17 quai de Grenelle - Paris 15°
LOT III/B	Etanchéité des joints de dilatation DT FT	Ateliers J. PROUVE - 8 place de la
LOT IV	Ossature de planchers métalliques DT 10/6/48 DC 12 puis 18 mois FT 18/12/49 OK	Croix de Bourgogne - Nancy (M&M)
LOT V A	Panneaux de planchers en bois DT 8/3/48 5/4/48 remis DC 13 puis à 32 mois FT 1/1/51	BARTHELEMY - 36 Bd Michelet - Marseille (B. du R.)
LOT V B	Parquets de chêne DT 17/12/49 27/12/49 remis DC 11 puis à 19,5 mois FT 31/8/51 + 3 mois	BARTHELEMY & BAC - 38 rue de Lisle Valence (Drôme)
LOT VI A	Ossature de cloisons et plafonds DT 12/12/49 23/12/49 remis DC 10 mois puis 14 mois FT 3/51 OK	BAC - 38 rue de Lisle - Valence
LOT VI B	Placoplâtre DT 18/8/50 28/9/50 remis DC 6 puis 7 mois 1/2 FT 3/51	CHARMASSON - 37bis Av d'Embrun - Gap DEUX - 42 rue de Wattignies - Paris (129)
LOT VII	Carrelages - Dallages DT 3/3/51 30/8/51 remis au DC 5 mois FT 2/2/52	BARGES - 27 rue Belle de Mai - Marseille (B. du R.)
LOT VIII A	Revêtement de sols (salles de bains, W.C.) DT 26.6.51 27.2.51 remis au DC 3 puis 5 mois FT 2/6/51	MODEP - 109 à 125 r. de Paris - Bobigny (Seine)
LOT VIII B	Revêtement de sols (rues intérieures, etc...) DT 27-6-51 DC 5 mois FT 26/11/51 OK	MODEP - 109 à 125 r. de Paris - Bobigny (Seine)
LOT X	Pans de verre DT 1.9.48 5.9.48 DC 10 mois → 32 mois FT 7/49 OK	BARBERIS - Quartier Salines - Ajac- cio (Corse)

...

Lot	Description	DT	DC	FT	Fournisseur
LOT XI A	Portes de bois	5/1.6-51	4 mois		BAFFRES - Quartier Salines - Ajaccio (Corse)
LOT XI/B	Portes Mécaniques				Ets FOSSIER ALLARD - 114 rue des Pyrénées - Paris XX <sup>e</sup>
LOT XI/C	Portes en glace Sécurité				ALAZARD - 3 rue du Rhin - Paris (1 <sup>er</sup> )
LOT XI/D	Portes automatiques (voitures enfants)				TUBEST - 6 rue Euler - Paris (8 <sup>e</sup> )
LOT XII A	Fenêtres en aluminium	30/5/51	3 mois	29/8/51	S.C.A.F. - Usines du Pont-Neuf - La Rochelle (Charente Maritimes)
LOT XII B	Garde-corps métalliques	45/9/51	4 → 7 mois	mi 4/52	GANTOIS - rue de la Prairie - Saint-Dié (Vosges)
LOT XII C	Portes coupe-feu				LUTERIA FRANCAIS - 4 rue du Port Clichy
LOT XII D	Escalier des pompiers	15/9/51	4 → 6 mois	mi 3/52	GANTOIS - rue de la Prairie - Saint-Dié (Vosges)
LOT XII E	Portes et accessoires métalliques	1/10/51	4 mois	31/1/52	ICARD - 38 av Frédéric Chevillon - Plan-de-Cuques, (B.duR.)
LOT XII F	Equip. métalliques postes transformation	13/7/51	4 mois	12/11-51	DEGRACIA - Notre-Dame-Limite, par Septemes-les-Vallons (B.duR.)
LOT XIII	Escaliers intérieurs d'appartements	12/2/51 15/2/51	6 mois	14/8/50	Ateliers J. PROUVE - 8 place de la Croix de Bourgogne - Nancy (M&M)
LOT XIV	Serrurerie - Quincaillerie	28/7/50 1/8/50	3 → 5 mois	1/51	BRICARD - 39 rue de Richelieu - Pa
LOT XV	Canalisations, sanitaires	3/2/50	10 mois	2/2/50	LAURENT BOUILLET - 26 Quai Saint-Vincent - Lyon (Rhône) Paul DEUX - 42 rue de Wattignies - Paris
LOT XVII	Conditionnement d'air	22/1/49 24/1/49	12 mois puis 18 mois	23/1/50	Ets NEU. - 47 rue Fourier - Lille (Nord)
LOT XVIII	Ascenseurs - Monte-charges	18/3/50	11 mois	5/2/51	OTIS-PIFRE - 40 rue Anatole France Levallois-Perret



LOT XX A	: Electricité (Colonnes montantes, tubes) .....	: CHAUVIN-GEERINCKX - 135 avenue Gambetta - Paris
	: DT 3/8/50 De 3 mois FT 11/50	
LOT XX B	: Electricité (Tubes pour appartements) .....	: ROBERT - 7 rue Pasteur - Valence
XXB 2	: DT 21/7/50	
LOT XX C	: Electricité (Colonnes montantes) .....	: CHAUVIN-GEERINCKX - 135 avenue Gambetta - Paris
	: DT 17/4/51 4 mois - retard du à EDF.	
LOT XX D	: Electricité (Equipements appartements) .....	: ROBERT - 7 rue Pasteur - Valence
	: DT 3/2/51 DC 5 mois FT 3/2/52	
LOT XX E	: Electricité (Transformateur) .....	: CHAUVIN-GEERINCKX - 135 avenue Gambetta - Paris
LOT XX F	: Electricité (Câbles services généraux) .....	: NOEL & PELLEGRINI - 56 à 82 rue de Lyon - Marseille (B.du R.)
	: DT 1/8/51 DC 5 mois FT 1/12/51	
LOT XX G	: Electricité (Appareils d'éclairage) .....	: ROBERT - 7 rue Pasteur - Valence
LOT XX H	: Cablerie .....	: NOEL & PELLEGRINI - 56 à 82 rue de Lyon - Marseille (B.du R.)
LOT XXI A	: Paratonnerre .....	: MONGIN - 16 rue Haxo - MARseille
	: DT 21/7/51 ? DC 2 mois FT 31/9/51	
	: 31/8/51	
LOT XXI B	: Antenne collective .....	: HELITA - 23 Bd. de l'Yser, Paris (17 <sup>e</sup> )
	: non adjugé	
LOT XXIII A	: Equipement des cuisines .....	: PORTENSEIGNE - 82 rue Manin - Paris (19 <sup>e</sup> )
	: DT 22/11/50 DC 5 -> 7 mois FT 6/51	
	: 23/11/50 retard par Ale Drouvé - retard	
LOT XXIII B	: Cuisinières électriques .....	: BARBERIS - Quartier Salines - Ajaccio (Corse)
	: DT 29/11/50 DC 4 mois 3/51	
LOT XXV	: Chauffe-eau électriques .....	: S.I.T.R.A.B. - 33 Bd Malesherbes - Paris
	: DT 3/2/50 DC 6 mois 8/51	
LOT XXVI A	: Extincteurs incendie .....	: SAUTER - 65 Av. du Prado, Marseille
		: EQUIPEMENT MEMACER FRANÇAIS - Ancien Chemin de l'Ecole Normale - Valence (Drôme)
		: BIROT - 32 rue de ... - Boulogne Billancourt (Paris)



1101

LOT XXVI B	: Téléphones intérieures .....	: C.I.T. 65 Av du Prado -Marseille
	: DT 8/8/51 DC 4 mois FT 8/12/51	
LOT XXVII	: Equipement des appartements .....	: Henri BAC - 38 rue de l'Isle -
	: DT 23/11/50 DC 6 mois FT 22/5/51	: Valence (Drôme)
		: CHARMASSON - 37bis Av. d'Embrun
		: Gap (Hautes-Alpes)
LOT XXVIII	: Peinture .....	: Groupement WANNER-DAUMAS, SERIES,
	: DT 1/9/51 DC 4 mois	: BARTHELEMY & MARTIN- 55 rue Para-
		: dis - Marseille
		: "Groupement Peinture Unité Le
		: Corbusier"
LOT XXVIII B	: Vitrierie .....	: BAGET - 124 rue de Lodi -Marseill
LOT XXIX A	: Trous de passage canalisations .....	: SANICALOR - Chantier Le Corbusier
		: Marseille (M. Allet)
LOT XXIX B	: Maçonnerie .....	: S.N.C.T. <sup>a Paris</sup> - 90 rue ST Jacques -
	: DT 31/5/51 DC 4 mois FT 30/9/51	: Marseille (B.du R.)
LOT XXIX C	: Enduits de plâtre .....	: GUIRAMANT- 21 rue Bonnefoy - Mar-
	: DT 15/9/51 DC 4 mois FT 15/1/52	: seille
LOT XXIX D	: Génie civil salle chaufferie .....	: CHAUVET, 24 rue Edouard Delang-
	: DT 18/8/51 DC 45 jours	: lade - Marseille (B.du R.)
LOT XXX	: Egoûts .....	: BRUNET - 86 Bd Rabatau -Marseille
	: DT 28/7/51 DC 5 mois FT 27/12/51	
LOT XXXI A	: Raccord, équipements électriques E.D.F. ....	: E.D.F. 7 rue Roux de Brignoles -
		: Marseille
LOT XXXI B	: Chaufferie au mazout .....	: NEU - 47 rue Fourier - Lille
	: DT 28/8/51 DC 8 mois	
LOT XXXI C	: Groupes Diésels .....	: DUJARDIN - 82 rue Erdle-Maison -
	: DT 27/8/51 DC 6 mois	: Lille
	: DT 30/7/51	
LOT XXXII	: Aménagement du parc .....	: LIENARD, ROURES ECONOMIQUES & MA-
		: RION - 3 rue de la Dr Blanche -
		: Paris (16 <sup>e</sup> )
		: ...

LOT XXIII : Matériaux spéciaux de maçonnerie ..... BERTOCCHI - 21 rue Jean Maridor  
Paris (15<sup>e</sup>)  
LOT XXIV : Carreaux céramiques ..... ASSONDIVE - Hôtel Boyer d'Ai-  
guilles - rue Espariat - Aix-en-  
Provence



REPRODUCTION INTERDITE

20/1/52 Cabinet E.FAURE. C.PETIT reste au MRU.

28/1/52 Au C.M.: plan d'équipement des collectivités locales et construction de logements.

8/1/52 Lettre de WOGENSCKY aux Ets DEUX et et CHARMASSON à propos du démontage des baraques de chantier: "Il est indispensable que vous respectiez ce délai (20/1) car l'entreprise de parc et jardins commencera à travailler à ces emplacements dès le lundi 21 janvier".

9/1/52 Lettre de WOGENSCKY au Délégué départemental lui demandant d'intervenir auprès de l'EDF et du Service des Eaux afin que l'immeuble soit définitivement alimenté à partir du 1/2/52: "Tout porte à croire en effet sauf nouvelles complications que l'immeuble sera entièrement terminé fin mars".

2/52 Différentes inaugurations sur le Vieux Port.

14/2/52 Présence à Marseille de la Commission de Reconstruction de l'Assemblée nationale, visite d'un immeuble à La Tourette, puis "les commissaires sont passés successivement de ND de la Garde à l'immeuble Le Corbusier et de la Corniche à l'enclos pEyssonel" (in Revue du C.M.).

15/2/52 Circulaire de WOGENSCKY à toutes les entreprises: "Nous vous informons que nos baraques de bureaux et d'habitation vont être démontées dès le début de la semaine prochaine".

1/3/52 Le C.M. donne son accord sur la construction du groupe des Catalans.

15/4/52 Projet de loi cadre sur le logement visant à définir de manière globale

4/62 In Revue du C.M. A l'Assemblée générale des propriétaires des Bouches

3/4/52 Copie d'une note adressée par PAOLI (conseiller technique de l'EDF!) à WOGEN-



une politique du logement en articulation avec les problèmes de l'aménagement, de l'urbanisme et les problèmes fonciers.

du Rhone, M.CAUSSE (adjoint) "a rappelé aux populations intéressés la possibilité qui leur est offerte de transférer leurs dommages de guerre sur les terrains sis derrière la Bourse".

28/4/52 Au C.M., déclaration d'insalubrité de plusieurs immeubles.

SCKY: "J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai indiqué à EDF sur sa demande que rien ne s'opposait à l'occupation immédiate des appartements qu'elle a acquis dans l'immeuble de Marseille".

24/4/52 Lettre de W. au Délégué départemental à propos des délais de terminaison du chantier.

VOIR DOC. EN ANNEXE.

28/4/52 Lettre de L.C. à CAILLOUD, Délégué départemental à propos de l'éclairage, des adjudications, des rapports avec l'administration, etc...

VOIR DOC. EN ANNEXE.

30/4/52 Lettre de WOGENSCKY à BONOME, président du Comité de gestion de l'U.H., MRU: "...vous rappeler que M.LIBERT n'a été nommé que pour 6 mois au poste de direction générale de l'Unité de Marseille. Sa nomination va par conséquent expirer à la fin du mois de mai. Je pense qu'il y aurait lieu d'en prévoir dès maintenant le renouvellement".

19/7/52 Le C.M. s'intéresse à un programme de construction d'immeubles en bordure du Cours Belsunce.

28/6/52 Note de Olek Kujarski à Wogensky "J'apprends que Mr Digne n'est pas satisfait de la marche du chantier..."

VOIR DOC. en ANNEXE

6/8 Loi foncière reconnaissant aux pouvoirs publics le droit d'exproprier des terrains en vue de les céder à des constructeurs.


1/8/52 Démarrage au niveau municipal des projets Bois-Lemaitre et Campagne Larousse.

29/8/52 Lettre de WOGENSCKY à C.PETIT à propos de l'inauguration.

VOIR DOC. EN ANNEXE.

Paris, le 24 Avril 1952  
Mmi.LC AW/JD

Monsieur le DELEGUE DEPARTEMENTAL  
Ministère de la Reconstruction  
et de l'Urbanisme  
Immeuble Air-France  
Rue Saint Lazare  
M A R S E I L L E



OBJET : Unité d'Habitat de Marseille  
Délais de terminaison du chantier

Monsieur le Délégué,

Je crois utile de vous faire part de mon inquiétude en ce qui concerne les délais de terminaison du chantier à cause de la question des crédits.

Depuis maintenant plusieurs semaines, en raison des nouvelles dispositions financières, aucune situation d'entrepreneurs n'est réglée. J'ai obtenu jusqu'à présent que ceux-ci continuent malgré tout à travailler, mais je sens qu'inévitablement la cadence d'avancement se ralentit maintenant de plus en plus, et il est bien difficile d'obtenir d'eux de faire un effort suivi alors qu'ils se trouvent dans une situation de trésorerie difficile.

D'autre part, les quelques petits marchés qui restent à passer ne sont pas encore signés et l'ordre de commencer les travaux n'a pas encore été donné. Or, ces quelques marchés ont un délai d'exécution de deux mois.

J'avais promis au Comité de Gestion que l'immeuble serait entièrement terminé à fin juin. Je crois que cela devient maintenant difficile.

Je serais heureux de reparler de cette question avec vous à mon prochain voyage à Marseille, où je compte passer les journées des 6, 7 et 8 mai.

Je serais heureux que nous prenions en même temps une décision en ce qui concerne les appareils d'éclairage

Croyez, Monsieur le Délégué à mes sentiments sincèrement dévoués.

l'Architecte Adjoint

A. WOGENSCKY



Paris, le 23 Avril 1952

Xu/G

Monsieur CALLOUD  
 DELEGUE DEPARTEMENTAL  
 Ministère de la Reconstruction  
 et de l'Urbanisme  
 Immeuble Air France  
 Rue Saint Lazare  
MARSEILLE

REPRODUCTION INTERDITE

Cher Monsieur,

Je suis rentré des Indes et je serais heureux de pouvoir faciliter, pour le bien de l'entreprise de Marseille, la réalisation des appareils d'éclairage dont j'ai dessiné deux modèles.

Il faut que vous compreniez ceci : j'étudie le problème de l'éclairage depuis 1938 et j'ai fait exécuter les premiers appareils avec la collaboration des ingénieurs de Guilux.

La guerre est arrivée, Marseille a été le prétexte de reprendre les travaux d'études techniques avec Guilux; vous devez savoir toutefois, auparavant, que M. André Claude, Président des Etablissements Claude, Paz et Silva, m'avait demandé instamment de prendre en mains le problème de l'éclairage luminescent, fluorescent, etc... afin de lui apporter une solution humaine, c'est-à-dire opposée à celles qui sont fournies par l'industrie américaine et répandues dans le monde entier pour le pire malheur des gens.

Que ce soit en Amérique du Nord ou du Sud, en Afrique ou en Asie, je vois partout l'horreur des luminescents en usage qui répandent dans les lieux qu'ils éclairent un véritable flux de neurasthénie et de cafard.

M. Claude attache une importance capitale à une solution efficace de ce problème. Je n'y consacre depuis deux années et les deux premiers appareils que j'ai mis au point sont une première solution.

.../...



Vous êtes technicien vous-même. Vous savez que les approches de la réalisation industrielle se font avec beaucoup d'hésitations et de difficultés avec les techniciens et industriels chargés de rendre la chose possible.

Si j'ai repris mes contacts avec Guilux c'est parce que j'ai trouvé dans cette firme des gens intelligents. Ils se sont dévoués à cette tâche. Je ne doute pas qu'ils ne soient pas uniques au monde, mais voulez-vous m'expliquer pourquoi, leur collaboration ayant été parfaite, je commencerais à les frustrer d'une réalisation qu'ils ont gagnée, et tout naturellement gagnée ? Je ne sens un devoir moral vis-à-vis d'eux. C'est toute la question des adjudications automatiques qui se trouve posée. Autant il est possible de mettre en adjudication des mètres cubes de maçonnerie et des mètres carrés de peinture, (et encore ?) autant il est dangereux, injuste, d'appliquer cette méthode dans certaines circonstances où une préparation technique a été effectuée en pleine collaboration avec des ingénieurs et des industriels.

Il n'y a qu'une question que vous avez le droit de poser c'est si je suis honnête en posant ce dilemme. C'est donc une question de confiance que je pose moi-même de demander que pour certains travaux délicats qui ont nécessité une intime collaboration préalable avec des techniciens de firmes, ceux-ci et celles-là ne se trouvent pas jouer une partie ridicule en apportant bénévolement le fruit de leur esprit inventif à des tierces firmes qui, elles, n'ont plus devant elles que la mince difficulté de mettre cent sous de moins au prix de l'article mis en adjudication.

Ces constantes transgressions de la loyauté des rapports entre architectes et collaborateurs exécutants, posent aux inventeurs (dont je suis) une questions formelle.

Je suis persuadé que vous approuverez l'esprit qui anime cette lettre et dont j'envoie un double au Ministre, et j'espère que vous voudrez bien faciliter à mon collaborateur Rogensky les moyens d'aboutir à la solution favorable.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

LE CORBUSIER



02(10)

456

Paris, le 29 Août 1952  
kmi.LC AW/JD



Monsieur le MINISTRE  
de la Reconstruction  
et de l'Urbanisme  
Av. du Parc de Passy  
P A R I S

OBJET : Inauguration de l'Unité d'habitation de Marseille

Monsieur le Ministre,

Le Corbusier me charge de vous demander s'il serait possible de fixer pour le 20 septembre l'inauguration de l'Unité d'habitation de Marseille.

En effet, le Comité d'Architecture pour le Bâtiment de l'UNESCO, composé de MM. Gropius, Markélius, Costa, Rogers et Le Corbusier, siégera à Paris du 15 au 19 septembre.

Ces mêmes personnalités doivent se rendre du 22 au 27 septembre à Venise au Congrès des Arts de l'UNESCO et à l'École CIAM d'architecture.

Or, Le Corbusier pense qu'il serait peut-être opportun, si toutefois vous n'y voyiez pas d'objection, d'inviter ces architectes à l'inauguration de l'Unité de Marseille. Ils pourraient même y représenter officiellement les CIAM.

Enfin, Le Corbusier me demande de vous parler également de la question suivante : il désire que tous les membres de notre atelier assistent à l'inauguration de l'Unité. L'effectif sera donc d'environ vingt personnes et dans le cas où vous auriez pour cette cérémonie des wagons spéciaux prévus pour transporter à Marseille des personnes de Paris, serait-il possible qu'une vingtaine de places nous soient réservées par votre ministère ?


Je reste à votre entière disposition pour la préparation de cette inauguration, et je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à mes sentiments les plus dévoués.

A.W.



Note à l'attention de Monsieur Wogenscky

  
Confidentielle

  
J'apprends que M. Digne n'est pas satisfait de la marche du chantier, ainsi que de son état de propreté. Il projette même de substituer notre surveillance par celle du M.R.U., et d'arrêter dans ce cas les prochaines notes d'honoraires.

Il en a parlé à Lemarchands, qui doit parait-il te mettre au courant.

Je voudrais que tu sois immédiatement renseigné sur l'état des choses :

La finition des appartements est freinée par la mise en charge. En effet, Allet est seulement à la moitié de la 5ème rue.

Les retouches de peinture se poursuivent normalement: 1ère et 2ème rues sont terminées. Les retouches de Barberis ne sont finies qu'à la 2ème rue. Il marche à la cadence d'une rue par semaine.

En ce qui concerne l'immeuble en général : nous avons le courant pour le service gérance. On s'en sert pour la marche des ascenseurs, et bientôt, je pense dans une semaine, pour les essais de ventilation.

De même pour les essais d'enlèvement des ordures. Le 30 Juin, nous aurons le courant abonnés, et nous allons procéder immédiatement aux essais des chauffe-eau et cuisinières.

On ne pourra pas essayer les appartements des 6ème et 7ème rues (manque d'eau pour les chauffe-eau des appartements où la mise en charge n'a pas été effectuée).

M. Libert va emménager dans l'appartements 734 le lundi 30 Juin. Son appartement est prêt, mais par contre son bureau est encore loind'être fini. Je pense qu'il ne le sera pas avant un mois. M. Digne nous presse à ce sujet tu pourrais peut-être demander personnellement un effort à Barberis pour activer ce travail.

Amitiés.

Marseille, le 28 Juin 1952.

OK/LA



Olek K.

LE 14 OCTOBRE 1952, INAUGURATION DE L'UNITE D'HABITATIONDANS LA MARSEILLAISE DU 15/10/52:

La Cité radieuse de Le Corbusier inaugurée hier matin à Marseille est une expérience vers un nouvel urbanisme, par A.CERVONI - Pas de photo - 2 inter-titres: Une expérience et Les oublis de Claudius-Petit.

"un des aspects les plus significatifs de son oeuvre"

"masse élancée surgie comme par hasard au milieu des villas et des maisons isolées"

"tout au premier abord peut surprendre"

"le cérémonial et les discours ne manqueront pas de la démagogie banale courante"

Les appartements ne sont pas luxueux, ils témoignent d'une conception originale et particulière d'un habitat moyen"

"l'expérience aurait été plus démonstrative dans un quartier résidentiel plus dense; le caractère expérimental de l'entreprise peut cependant, il est vrai, justifier cet emplacement"

"mais L.C. n'est pas responsable des lenteurs de la reconstruction et donc non plus de l'augmentation des couts"

"C.PETIT a plaidé sa propre cause: la reconstruction déclare-t-il est une oeuvre dure, longue et lourde"

"vous avez plus écrit que construit, dit-il en s'adressant à L.C.: à qui la faute sinon à ce gouvernement qui préfère fabriquer des canons plutôt que de construire des maisons"

"C.PETIT a commis d'étranges omissions. Il a cité l'expérience de L.C. en exemple, mais il a oublié que l'initiative en revenait à F.BILLOUX, ministre de la Reconstruction, que la première pierre avait été posée par J.CRISTOFOL, alors maire de Marseille. Il a oublié en dénonçant les attaques mesquines lancées contre L.C. que les journaux d'obédience gouvernementale, du Provençal à la France en passant par Le Méridional avaient été parmi les adversaires les plus acharnées d'un des plus grands architectes français et ne lui avaient pas ménagé leurs sarcasmes. Sa manoeuvre est claire: il tente de profiter du retentissement spectaculaire d'une expérience dont la paternité ne lui appartient pas"

"Quelles que soient les conclusions de ces discussions, on ne peut que souhaiter le retour d'une époque où les expériences porteront sur les logements et non plus sur les oeuvres de mort"

DANS LE MERIDIONAL DU 15/10/52:

M.CLAUDIUS-PETIT a inauguré hier matin la cité verticale d'habitation... mais n'a pu préciser le cout exact des travaux, non signé - 2 photos: sur la terrasse "ce n'est pas la cage aux fauves mais la future garderie qui abritera les jolis bambins", dans un appartement "non, ce n'est pas la visite d'un yacht qu'effectue M.CLAUDIUS-PETIT suivi de M.LE CORBUSIER, mais celle d'une cellule de l'Unité d'habitation - 3 inter-titres: Y aura-t-il une seconde inauguration? Quelques bonnes paroles et Un repas expéditif.

39/

"depuis hier matin, la "cité radieuse" de M.L.C. est officiellement adoptée ou plutôt reconnue par le Gouvernement de la République qui par l'intermédiaire de son Ministre de la Reconstruction, a décerné à l'auteur du phalanstère du Bd Michelet l'une des récompenses les plus hautes"

"nous n'avons pas appris le prix de "l'Unité verticale d'habitation", mais aucune des 600 à 700 personnes qui s'écrasaient dans le gymnase de la "machine à habiter" n'ignore désormais que M.JEANNERET, alias L.C. est un ancien ciseleur de boitiers de montres qui tient de sa mère, musicienne, ses talents de bâtisseur"

"M.C.P. a même eu une larme symbolique en évoquant le retour dans son pays véritable de celui que la révocation de l'Edit de Nantes avait chassé sous des cieux étrangers... quelques années plus tôt, mais la France de M.C.P. ne renie pas ses enfants, même quand leurs fantaisies du retour lui coute le veau gras"

"M.C.P. qui en compagnie de M.L.C. a déjà passé une nuit dans l'immeuble a terminé son discours en citant A.GIDE dont il avait découvert Thésée cette nuit-là; il avait auparavant invoqué les évangélistes"

"il est donc inutile de tenter d'élucider le mystère L.C., la facture est aussi bien gardée que les plans de la bombe à hydrogène; elle sera payée et nous savons très bien par qui"

"en définitive, une journée à peu près inutile si l'on tient compte du fait que l'immeuble n'est pas terminée"

"il ne nous reste plus qu'à attendre la première "tuile", celle qui résultera de la vie en commun de 1500 à 1800 personnes dans cette cité absolument nouvelle"

Au diner de la Chambre de Commerce: "le ministre n'a eu que le temps de louer une expérience qu'il estime concluante, bien que l'on assure que l'auteur soit sur le point d'en recommencer une autre aux environs de Nantes et qu'elle sera très différente: en quelque sorte, une expérience après une expérience; on trouve facilement des cobayes, mais on ne demande pas leur avis aux quarante millions de mécènes que nous sommes".

DANS LE PROVENÇAL DU 15/10/52

Titre illisible - 2 photos, la première avec une légende illisible, la seconde: "dans la classe enfantine, les gosses paraissent davantage intéressés par l'objectif de notre photographe que par les personnalités" - nombreux inter-titres: La demeure des vivants, M.C.PETIT: une caserne? une chartreuse plutôt, M.C.P. a fait le procès de la routine, M.C.P. à M.L.C.: vous avez réussi.

40/

"M.L.C., fortes lunettes d'écaille, noeud papillon et d'automne vêtu, très gdien de visage mais jeune d'allure, avait voulu que la visite commençât par un "petit tour" parmi les arbres, les pelouses et le vent"

"revenant devant le pan de verre et regardant vers la mer, L.C. songeait manifestement aux autres immeubles espacés de 200 mètres qu'il pourrait construire sur cette bande de terre comprise entre l'eau et l'Unité"

"M.L.C. a déclaré: M. le ministre, j'ai l'honneur, j'ai la joie de vous remettre l'unité d'habitation de grandeur conforme, première manifestation au monde d'une forme d'habitat moderne"

"M.C.P. a rappelé que la Cité radieuse est la seule expérience totale qui ait jamais été tentée. Il souligna ensuite que l'Unité d'habitation n'était qu'un élément du travail entrepris dans notre pays, ses 320 logements s'insèrent dans la série des 249.000 logements construits depuis la Libération et des 800.000 remis en état"

DANS LA REVUE DU C.M.

"14 octobre: la maison Le Corbusier est inaugurée solennellement par M.CLAUDIUS-PETIT, ministre de la Reconstruction; à cette occasion, la ville est représentée par M.MULTEDO, 1° adjoint"

DANS PARIS-MATCH, n°188 DU 18 AU 25/10/52

"Le Corbusier a gagné la bataille de Marseille. Il a construit la maison de l'an 2000: offense au paysage, ont dit les esthètes, j'inscris le soleil dans le bail, répond Le Corbusier"

DANS SEMAINE DE FRANCE, n°24 DU 18 AU 24/10/52

La maison arc-en-ciel, non-signé, nombreuses photos

"si l'homme d'aujourd'hui est contraint de vivre et d'élever ses enfants dans les demeures du passé, l'homme des temps nouveaux exigera un habitat à sa mesure dans une cité libérée des servitudes stratégiques et fonctionnelles périmées"

"la cuisine, un laboratoire aménagé pour économiser les efforts de la ménagère et donner à ses gestes la valeur d'une détente... la femme-reine"

"l'Effel de ce demi-siècle dessine la capitale du Pendjab"

Les nouveaux habitants, "venus du triste camp de St Pierre ou libérés de l'hotel concentrationnaire"

"l'unité de Marseille est en modulos; ceux qui voient dans le rude "Corbu" l'Effel de ce demi-siècle assurent que c'est le meilleur argument de son plaidoyer pro domo"

---

"15 novembre: M.le maire procède à l'inauguration des nouveaux abattoirs" Nombreuses photos et volumineux commentaires dans la revue du C.M.

12/11/52 Lettre de WOGENSCKY à MALCOR, directeur des services techniques de la ville: "J'ai bien reçu votre lettre du 3 novembre. je serais moi-même très heureux d'avoir un entretien avec vous. j'ai toujours regretté en effet que nos trop nombreuses occupations respectives m'empêchent de pouvoir vous rencontrer plus fréquemment"

---

14/12/52 Le tribunal correctionnel de Marseille déboute la Société pour l'esthétique... après manifestation des habitants devant le Palais de Justice.

---



8/1/53 C.PETIT quitte le MRU. Il est remplacé par P.COURANT.

15/1/53 Lettre de MASSON aux ETS DU PERE CAFARD: "Une dératisation importante s'avère nécessaire dans l'Unité de Marseille"

28/1/53 Lettre de WOGENSCKY aux ETS MICHELIN à propos du Guide:

"Le nom devenu officiel par l'usage est Unité d'habitation Le Corbusier et non Maison Le Corbusier... Cet immeuble représente un premier prototype de toute la doctrine d'urbanisme et d'architecture élaborée par M.L.C. Il serait intéressant que vous l'indiquiez, ne serait-ce qu'en une phrase"

29/1/53 Note de Wog. à Lemarchands(fuites terrassse)

2/2/53 Lettre de LEMARCHAND au délégué départemental sur les premiers mois de fonctionnement de l'Unité.

VOIR DOC. EN ANNEXE.

3/53 N° spécial pré-électoral de la revue municipale: "66 mois d'activité municipale"

- Avant-propos de CARLINI
- Nombreux commentaires sur le Vieux Port avec rappel du rôle joué par le maire
- Silence total sur l'Unité d'habitation.

4/53 Elections municipales: recul communiste, divisions de la droite et remontée socialiste; début de "l'alliance defferiste" (DEFERRE-RASTOIN).

784

Atelier LE CORBUSIER  
AGENCE DE MARSEILLE  
280, Bd Michelet, 280  
Tél. FR. 8. 74

Marseille, le 2 Février 1953.  
Mmi LC GL/LA

Monsieur l'Ingénieur en Chef  
Délégué Interdépartemental du  
Ministère de la Reconstruction  
et de l'Urbanisme  
MARSEILLE

*Remplace la lettre du  
29 / 1 / 53 -*

OBJET : Unité d'habitation de Marseille -

**COPIE**

Monsieur le Délégué,

Je me permets d'attirer votre attention sur l'état de saleté inacceptable dans lequel se trouve l'Unité d'habitation.

L'inquiétude, le désarroi naissent chez les habitants et risquent de porter un préjudice considérable aux perspectives sociales de l'immeuble.

Je sais que vous n'ignorez rien de cet état et que vous déplorez le manque de crédits qui vous empêche d'affecter un plus grand personnel à l'entretien de l'immeuble Le Corbusier. Ceci m'amène à vous faire part des quelques réflexions suivantes :

- Un ascenseur avec liftier et le monte-charge automatique suffisent à assurer pour l'instant le trafic ordinaire. Le second liftier peut donc se consacrer à l'entretien et aux petites réparations, en dehors des heures d'affluence.
- Pendant 6 heures par jour sur 9 heures de travail, les deux portiers sont présents simultanément dans l'immeuble. Comme ils se consacrent à des activités identiques, il est souhaitable d'en distraire un pour le mettre aux travaux d'entretien.

Cette organisation ne pourrait avoir évidemment qu'un caractère provisoire, en attendant que la plus grande partie des logements soit occupée, donc que l'effectif soit renforcé.

Je ne me permettrais pas d'attirer votre attention que ces questions, si M. Libert, Directeur administratif, ne m'avait déjà répondu que ses pouvoirs ne lui permettaient pas toute la liberté d'action voulus, par exemple d'employer l'un des liftiers à autre chose que la marche des ascenseurs; de même pour les portiers.

.../.../

C'est un point qui demande à être précisé de toute urgence, et dans la mesure du possible en ma présence.

Vous comprendrez bien, Monsieur le Délégué, que le manque d'entretien actuel de l'immeuble m'impose en tant que représentant de l'Atelier Le Corbusier, de me dissocier de toute visite officielle ou non, comme étant préjudiciable à la renommée de Monsieur Le Corbusier.

C'est dans cet esprit que je vous suggère d'interrompre provisoirement toutes les visites : elles absorbent une trop grande partie du temps du personnel de la gérance et tendent à donner une opinion déplorable de l'Unité d'habitation, de ceux qui l'ont faite et de ceux qui la gèrent.



Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, à mes sentiments sincèrement dévoués.

Pour André Wogenscky  
Architecte adjoint,

G. Lemarchands

Copie adressée à :  
- Atelier Le Corbusier PARIS  
- Monsieur LIBERT, Directeur administratif -

---

---

19/6/53 Lettre de WOGENSCKY à C.PETIT:  
"M. le ministre...La seule raison pour laquelle le magasin d'alimentation n'est pas encore installé à Marseille est la lenteur administrative de la Délégation départementale... Nous sommes d'ailleurs les premiers à déplorer ce retard, mais je vous assure que cela ne dépend pas de nous, l'inertie du Ministère en est la seule cause".

---

28/9/53 "Venus visiter les chantiers de la Reconstruction et la maison Le-corbusier, les urbanistes anglais de l'association Town and Country sont reçus à l'Hotel de Ville", in revue municipale.

---

11/53 Le C.M. discute d'un programme exceptionnel de logements économiques et familiaux.

---

SANS DATE Extrait du Rapport de la Cour des Comptes sur les réalisations expérimentales.

VOIR DOC. EN ANNEXE.

12/53 In revue municipale: "Le rayonnement de Marseille: à Paris, le congrès international du Rotary-Club a donné lieu à une exposition des provinces françaises... Marseille y était représentée par des toiles de DUFY, de SEYSSAUD et par des maquettes de LE CORBUSIER.

SANS DATE Projet d'arrêté interministériel concernant la gestion de l'Unité d'habitation.

---

28/10/55 Lettre de Le Corbusier à Mr le Ministre de la Reconstruction et du Logement concernant les visites de l'U.H. concessionnées à l'entreprise VOYAGENCE.  
VOIR DOC. EN ANNEXE



Paris, le 28 Octobre 1955

COPIE  
Afin

Monsieur le MINISTRE  
de la Reconstruction et  
du Logement  
Avenue du Parc de Passy  
P A R I S



Monsieur le Ministre,

En date du 4 août 1955 vous avez bien voulu répondre à ma lettre du 28 juin 1955 concernant les visites de l'Unité d'Habitation de Marseille concessionnées à l'entreprise la VOYAGENCE. Vous m'avez signalé qu'il ne vous appartenait pas de prendre une décision dans une affaire relevant du Service des Domaines et que vous aviez transmis ma lettre du 28 juin au Ministre des Finances et des Affaires Economiques.

Deux mois se sont écoulés sans que je reçoive une réponse.

Entre temps, la Voyagence a fêté son cent millième visiteur de l'Unité de Michelet par une cérémonie faisant l'objet d'articles dans la presse accompagnés de photographies. Le cent millième visiteur recevait un billet gratuit valable pour deux personnes pour un voyage aux Baléares ! Tout ceci est très gentil, mais pendant ce temps, Monsieur Rosa, le Directeur de la Voyagence, a touché 15 millions d'entrées dont 9 millions sont retournés au M.R.L.

On m'a couvert de fleurs après m'avoir couvert d'injures pendant cinq années. Les ressources de l'Unité d'Habitation sont loin d'être exploitées par l'Administration qui gère ce bâtiment, c'est-à-dire le M.R.L. Les usagers, par leur Association, m'ont fait part de leur tristesse de voir laisser sans solution une part importante des services communs qui sont la raison même de la création de Marseille Michelet: la crèche ils ont pu l'installer eux-mêmes; les clubs d'enfants, le blanchissage, les boutiques, la cafeteria,

...

etc, etc... tout ceci est à l'état de locaux vides.

L'expérience de Marseille a fait son chemin. Rezé-  
lès-Nantes a été la preuve éclatante qu'on peut réaliser des  
Unités d'Habitation pour le bienfait des familles. De nouvelles  
applications surgissent en France et même à l'étranger.

Ni la Voyagence, ni le M.R.L. qui ont encaissé  
15 millions en dix-huit mois, n'ont jugé utile encore de meubler  
l'appartement qu'on fait visiter. Cet appartement est vide, je  
l'ai vu à la télévision, vide misérablement.

Je suis au regret, Monsieur le Ministre, d'être  
obligé d'envisager un reportage (facile à faire) sur ce problème  
dans un grand hebdomadaire et je poserais la question de savoir  
si l'architecte, créateur de l'Unité, doit définitivement demeu-  
rer sans réponse à sa requête. Je suis bien persuadé que cette  
démarche éventuelle ne vous paraîtra pas déplacée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre,  
l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

LE CORBUSIER

REPRODUCTION



DIRECTION DE LA CONSTRUCTION

Secrétariat

11- 21

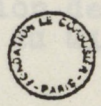
PROJET D'ARRETE INTERMINISTERIEL  
concernant la gestion de l'UNITE  
D'HABITATION DE COBUSIER

RECONSTRUCTION INTERMINISTERIELLE

VU l'arrêté N° 45-2064 du 3 Septembre 1945 autorisant  
la construction directe par l'Etat ou par des Associations  
Syndicales de Reconstruction d'immeubles d'habitation de  
caractère définitif et notamment son article VI

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET  
LE MINISTRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

ARRÊTÉ :



ARTICLE I- Il est créé un Comité provisoire de gestion de  
l'immeuble construit par l'Etat dénommé "l'Unité d'habitation  
LE COBUSIER" sis à LA BSHILLE, Boulevard Michelet

ARTICLE II- Le Comité provisoire de gestion est ainsi composé:  
- Membres avec voix délibérative:

- Le Préfet des BOUCHES DU RHONE, Président
- Monsieur le Maire de la Ville de MARSEILLE ou son représentant
- Un Inspecteur Général ou un Contrôleur Général technique désigné par le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme
- Le Délégué départemental des BOUCHES DU RHONE
- Le Trésorier Payeur Général du département des BOUCHES DU RHONE
- Le Directeur des Domaines du département des BOUCHES DU RHONE
- Le Président de l'Office départemental des H.B.M des BOUCHES DU RHONE
- X - M. SASPONES, chargé de mission du Ministre de la Reconstruction

Le Secrétariat sera assuré par la Délégation départementale du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme

En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

.../...



**-Membres avec voix consultative:**

- \* - Monsieur LE CORBUSIER ou Monsieur WOGENCNSKY, architecte
- \* - Monsieur BODIENSKY, Ingénieur
- Un représentant de la Fédération des Associations de propriétaires
- 1 représentant de la Fédération des Associations de locataires

Ces deux derniers membres pourront, lorsque l'immeuble sera partiellement occupé, être remplacés par des représentants de propriétaires et locataires d'appartements de l'Unité d'Habitation.

Le Comité provisoire de gestion peut en outre décider d'entendre toute personne et désigner un rapporteur parmi les membres du Comité s'il le juge utile.

**ARTICLE III- Le Comité provisoire de gestion est chargé:**

- d'établir le budget de l'entretien et de l'exploitation de l'immeuble et de soumettre ce budget à l'approbation du Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme
- de proposer au Délégué départemental du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme toute décision concernant la gestion de l'immeuble et comportant engagement de dépenses Il émettra notamment un avis sur
  - 1°) le recrutement du personnel nécessaire pour gérer et entretenir l'immeuble tel que: directeur d'exploitation, Secrétaires administratifs, comptables, vérificateurs, concierges, liftiers, chauffeurs etc...
  - 2°) la passation de tous contrats de fournitures et d'entretien
- d'établir les cahiers des charges auxquels seront soumis les co-propriétaires ou occupants de l'immeuble
- de veiller à l'application des clauses de ces cahiers des charges et notamment de celles concernant d'une part la sauvegarde et l'entretien de l'immeuble, d'autre part l'ordre et la sécurité
- de répartir les frais d'entretien et d'exploitation entre les co-propriétaires ou occupants
- de donner un avis sur l'équipement intérieur de l'immeuble notamment sur le mobilier, sur les conditions de cession, de location ou de concession des appartements et services communs et sur les demandes d'acquisition de location ou de concession

**ARTICLE IV- Le Comité provisoire de gestion prendra fin à une**

.../...

date qui sera fixée par arrêté interministériel et qui en tout état de cause ne saurait être postérieure à la date à laquelle 50% au moins des appartements de l'immeuble auront été cédés à des sinistrés, à des non sinistrés ou à des organismes publics.

L'actif de la liquidation s'il en existe sera transféré à l'organisme qui sera alors créé pour la gestion normale de l'immeuble.

ARTICLE V- Le Comité provisoire de gestion rendra compte de l'exécution de sa mission au Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme qui tiendra informé le Ministre des Finances pour permettre s'il y a lieu l'adoption de toutes mesures utiles à la gestion.



REPRODUCTION INTERDITE



..... et transfère à l'Etat la charge de la Reconstruction privée.

Ces initiatives ont eu dans bien des cas des résultats décevants et la cour a dû constater par exemple l'échec des constructions expérimentales en ce qui concerne la rapidité d'exécution, l'abaissement des prix de revient et le relogement des sinistrés (2).

.....



(2) Pour les deux plus notables d'entre elles

Tour Perret et Le Corbusier à Marseille .....

En ce qui concerne la "cité radieuse" de Marseille dont la construction poursuivie pendant 5 ans a donné lieu à de nombreuses déconvenues, la Cour avait relevé surtout son coût excessif : 2045 milliards de dépenses réelles effectuées à différentes époques correspondant approximativement à 2.800 millions de francs 1953 pour 321 logements et 16 chambres auxquels s'ajoutent les dépendances commerciales et les services communs. Le prix de revient d'un appartement du type E (98 m2) est estimé par le service des Domaines à 3,5 millions.

A supposer que la cession intégrale de l'immeuble puisse être rapidement réalisée, l'opération laissera en tout état de cause un déficit qui dépassera un milliard. La Cour signalait en outre que l'occupation et la gestion de cette "cité communautaire" posaient des problèmes délicats et devaient entraîner des charges nouvelles pour l'Etat.

Les craintes exprimées à cet égard ont été dépassées. Les défektivités constatées dans le fonctionnement de certains équipements et surtout les installations de chauffage ont été l'occasion de dépenses supplémentaires. D'autre part, 8 ans après le début de la construction, certains des aménagements prévus, qui sont pourtant un élément essentiel de l'expérience, ne sont pas achevés. L'aménagement du parc pour lequel 116 millions avaient déjà été dépensés en février 1954, y compris l'achat du terrain (39 millions) et les indemnités d'éviction (7 millions) s'est heurté à des difficultés spéciales provenant du maintien dans les lieux de locataires antérieurs, dont l'un pourtant a reçu une indemnité d'expropriation.

De même l'équipement de tous les locaux commerciaux reste à entreprendre aux frais des acquéreurs éventuels. Pour deux d'entre eux, épicerie et buanderie considérés comme "services fondamentaux" et concédés, le MRL a pris à sa charge l'équipement, soit près de 16 millions qui risquent de ne pas

...

01 - 10

être compensés par une plus-value équivalente des locaux en cas de vente ultérieure.

Enfin, l'Etat conservera probablement pendant très longtemps les charges et le déficit de la gestion.

En effet, en février 1954, 115 appartements seulement sur 321 avaient été cédés, la plupart à des sinistrés en contre valeur de leurs créances de dommages de guerre. Encore faut-il observer que certains des affectataires ont acquis plusieurs appartements (1 pour l'un d'eux, 11 pour un autre) après avoir obtenu le transfert dans les Bouches-du-Rhône d'indemnités relatives à des immeubles situés dans d'autres départements.

Le MRL a donc été amené à louer 199 logements à des fonctionnaires ou agent des collectivités locales. Bien que les contrats aient été établis à titre précaire, la présence de ces locataires qui se sont immédiatement groupés en association pour obtenir un certain nombre d'avantages ne permet pas de prévoir la cession rapide des locaux occupés. Quant aux locaux commerciaux une tentative de les vendre en octobre 1954 par adjudication est demeurée infructueuse. En définitive, étant donné l'insuffisance des loyers pour les appartements donnés en location et l'existence de locaux inoccupés la gestion est particulièrement coûteuse. Pour les seize premiers mois l'Etat a déposé 29.984.000 Frs au titre de charges d'exploitation et n'a encaissé que 10.217.000 Frs des locataires et 1.157.000 Frs de la société concessionnaire de la visite de l'immeuble. Encore n'est il pas tenu compte des frais administratifs (personnel de la délégation du MRL et du Comité de Gestion). Bien que les résultats définitifs ne puissent encore être établis il est permis de douter que les lourdes pertes enregistrées dès maintenant tant pour la construction que pour la gestion, soient compensées par les avantages attendus de la publicité faite à cette expérience et de la curiosité qu'elle a suscitée.

REPRODUCTION INTERDITE

